

Arrêté N° 2019-..... /PRES/PM/MINEFID
portant adoption de la Stratégie Nationale de
Promotion des Pôles de Croissance (SNP-PC)
au Burkina Faso

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2019 – 0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019 – 0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2019-139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019 – 0043/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant nomination d'un Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres ;
- VU le décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- VU le décret n°2013-537/PRES/PM/MEF du 05 juillet 2013 et le décret complémentaire n°2013-1004/PRES/PM/MEF du 08 novembre 2013 portant création, attributions, composition et fonctionnement du dispositif institutionnel de pilotage des Pôles de croissance ;

- VU le décret n°2014-828/PRES/PM/MEF du 24 septembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Planification du Développement ;
- VU le décret N°2018 -0775 / PRES promulguant la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement ;
- VU la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ;

ARRETE:

Article 1 : Est adoptée la Stratégie Nationale de Promotion des Pôles de croissance (SNP-PC) au Burkina Faso.

Article 2: Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 2019

12 0 MAY 2019



Lassané KABORE

Chevalier de l'Ordre National



**STRATEGIE NATIONALE DE PROMOTION DES POLES DE
CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT (SNP-PC)**

2019-2023



Février 2019

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	3
AVANT-PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DES APPROCHES D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES ZONES D'ACTIVITES A VOCATION DE POLES DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT.....	6
I.1-ANALYSE DU CONTEXTE.....	6
I.2-DELIMITATION DU DOMAINE.....	8
I.3-BILAN SYNTHETIQUE DES POLITIQUES PASSES ET EN COURS EN MATIERE DE PROMOTION DES ZONES D'ACTIVITES A VOCATION DE POLES DE DEVELOPPEMENT.....	13
I.4-ANALYSE DES CAPACITES DES ACTEURS.....	26
I. 5-GRANDS DEFIS A RELEVER.....	27
DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES POLES DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT 2019-2023.....	29
II. 1-FONDEMENTS ET VISION.....	29
II.2-PRINCIPES DIRECTEURS.....	31
II. 3-OBJECTIF GLOBAL ET AXES STRATEGIQUES DE DES POLES DE CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT	33
II.4-TYPOLOGIE DES POLES DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT.....	37
TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	39
III.1-DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA STRATEGIE.....	39
III.2-CONDITIONS DE CREATION DES POLES DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPMENT ET DE VALIDATION DE LEURS PROJETS - GOUVERNANCE DES POLES DE CROISSANCE.ET DE DEVELOPPEMENT.....	43
III.3-INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	45
III.4-APPROCHE DE PROGRAMMATION DE LA STRATEGIE.....	46
III.5-DISPOSITIFS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATEGIE.....	47
III.6-GESTION DES RISQUES.....	50
CONCLUSION.....	52
ANNEXE 1: MATRICE DU CADRE LOGIQUE AGREGÉ DE LA STRATEGIE.....	44

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ALG	: Autorité du Liptako-Gourma
AVV	: Aménagement des vallées des Volta
BAD	: Banque africaine de développement
BM	: Banque mondiale
CCI-BF	: Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
CEDEAO	: Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	: Conseil économique et social
CNPD	: Commission nationale de planification du développement
CNPPC	: Comité national de pilotage des pôles de croissance
CT	: Collectivité territoriale
DOP-PC	: Document d'orientation pour la promotion des pôles de croissance
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FNP-PC	: Fonds national de promotion des pôles de croissance
GHB	: Grappe huilerie de Bobo
GTI	: Groupe de travail intersectoriel
GTT	: Groupe de travail tripartite
MEBF	: Maison de l'entreprise du Burkina Faso
MINEFID	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
OS	: Objectif stratégique
PAPCB	: Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré
PAP-PC	: Plan d'actions prioritaires pour le développement des pôles de croissance et de développement
PAP-PCSPR /BF	: Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso
PATECE	: Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi
PC	: Pôle de croissance et de développement
PCB	: Pôle de croissance de Bagré
PCE	: Pôle de croissance et de développement en exécution
PCO	: Pôle de compétitivité
PEC	: Pôle économique de croissance
PME/PMI	: Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PNDES	: Plan national de développement économique et social
PNP-PC	: Politique nationale de promotion des pôles de croissance
PPCB	: Projet pôle de croissance de Bagré
PPP	: Partenariat public-privé
PTF	: Partenaires techniques et financiers
SCADD	: Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SNADDT	: Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
SNP-PC	: Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance et de développement
SOSUCO	: Société sucrière de la Comoé
ST-CNPPC	: Secrétariat technique du Comité national de pilotage des pôles de croissance et de développement
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
ZEX	: Zone économique d'exportation

AVANT-PROPOS



Dans un contexte de mondialisation, le maintien de la croissance et de la compétitivité est une préoccupation constante de toutes les économies modernes. Pour relever ce défi et se maintenir dans le concert des économies en quête d'émergence, le Gouvernement burkinabè a opté pour la transformation structurelle de son système économique conformément aux orientations du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020.

A cet effet, les « **pôles de croissance et de développement** » ont été retenus comme un levier accélérateur de cette nécessaire mutation profonde de l'appareil de production. Incubateurs de coopération inter-organisationnelle sur un espace géographique ou un territoire donné, les pôles de croissance se traduisent par le rapprochement géographique d'acteurs économiques interdépendants et complémentaires, pour stimuler l'innovation, la création de richesses et d'emplois décents et durables dans les secteurs porteurs de croissance économique. Le cadre cohérent pour la réalisation de cette ambition majeure est la présente **Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance et de développement (SNP-PC)**.

Fruit de plusieurs années de réflexion, la **SNP-PC** offre au Burkina Faso le cadre unique de référence pour la promotion des pôles de croissance et de développement sur la période **2019-2030** dont la première phase s'étale sur la période **2019-2023**.

Qu'il me soit permis de remercier, au nom du Gouvernement, l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques qui se sont investis pour sa concrétisation. Je voudrais également les inviter à faire preuve d'engagement et d'anticipation dans sa mise en œuvre afin qu'« **en 2030, le Burkina Faso dispose d'une économie fortement dynamique et hautement compétitive, pour sa prospérité et son rayonnement international grâce aux pôles de croissance et de développement** ». Cette vision nous ordonne à progresser dans la cohérence pour garantir le plein succès attendu de la SNP-PC.

**Le Ministre de l'économie, des
finances et du développement**



Lassané KABORE

Chevalier de l'Ordre National

Pays enclavé situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso compte une population estimée en 2016 à 19 034 397 d'habitants¹, majoritairement jeunes. Les performances macroéconomiques ressortent un taux moyen de croissance annuel de 5,5% sur la décennie écoulée (2006-2016), avec cependant un taux de croissance démographique de 3,1% ; toute chose remettant en cause la soutenabilité du modèle de croissance actuel.

L'économie est dominée par les activités liées au secteur primaire et d'une manière générale les capacités productives de l'appareil économique demeurent plombées par le faible recours à l'économie de la connaissance².

Au même moment, le contexte de la mondialisation est marqué par l'interdépendance et la concurrence croissantes entre les économies nationales et les sous-ensembles économiques. A charge pour le Burkina Faso de s'émanciper en développant de véritables stratégies de dépassement et de renforcement de la résilience de son appareil économique. A cet effet, les pôles de croissance ont été retenus pour contribuer à relever ce défi, d'où l'élaboration de la présente **Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC)**.

La **SNP-PC 2019-2023** obéit donc à la volonté politique des plus hautes autorités burkinabè de doter le pays d'un cadre cohérent, pour accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale et inscrire le Burkina Faso sur le sentier de l'émergence économique.

Elle a été formulée par l'expertise nationale suivant un processus participatif et itératif. La participation des parties prenantes (administration publique, collectivités territoriales, secteur privé, partenaires techniques et financiers, société civile...) a été assurée à travers le travail de terrain, les différentes réunions de cadrage, des ateliers de validation, la session du Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC) et l'examen par la Commission nationale de planification du développement (CNPD) avant l'adoption de la Stratégie par le MINEFID.

Au plan méthodologique, une revue de la documentation scientifique et un benchmarking international des politiques de pôles, une étude initiale de formulation avec l'appui d'une assistance technique multidisciplinaire et des consultations des acteurs clés, ont permis de mettre au point la présente stratégie.

Le document de SNP-PC se subdivise en trois parties : (i) *le diagnostic des approches d'aménagement et de valorisation des zones d'activités à vocation de pôles de croissance* ; (ii) *la stratégie de développement des pôles de croissance 2019-2024* et (iii) *la mise en œuvre de la stratégie*.

¹ Selon les projections démographiques faites par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

² Progrès technique, innovations scientifiques et technologiques.

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DES APPROCHES D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES ZONES D'ACTIVITES A VOCATION DE POLES DE CROISSANCE

Le présent diagnostic est centré sur cinq éléments : (i) l'analyse du contexte (ii) la délimitation du domaine ; (iii) le bilan des politiques passées et en cours ; (iv) l'analyse des capacités des acteurs et (v) les grands défis à relever. Il vise à faire un état des lieux et de dégager les tendances qui en découlent.

I.1-ANALYSE DU CONTEXTE

L'analyse du contexte met en exergue les tendances économiques externes et les tendances internes susceptibles d'interagir avec le développement des pôles de croissance.

1.1.1. Tendances économiques externes en lien avec les objectifs de croissance et de compétitivité

Ces tendances ont une dimension conjoncturelle et/ou structurelle. Il s'agit notamment : (i) des perspectives de croissance économique ; (ii) de la rapidité des changements due à l'innovation et (iii) la suprématie des territoires.

1.1.1.1. Les perspectives de croissance économique

En dépit d'une certaine morosité de la conjoncture internationale, marquée par l'évolution relativement défavorable des cours des produits de base et des conditions météorologiques à certains niveaux, la croissance économique de l'Afrique a su résister en 2015, avec une progression du PIB en volume au rythme moyen de 3.6 %, soit plus que la moyenne mondiale (3.1 %) et deux fois plus vite que dans la zone euro.

Les prévisions indiquent une reprise globalement progressive en Afrique sur la période 2016 et 2017 (croissance de 1.4% en 2016, 2.6% en 2017 et 3.4% en 2018 selon les perspectives économiques du FMI, d'octobre 2017). Les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont le Burkina Faso devraient enregistrer une croissance économique située entre 6% et 9% à moyen terme.

D'une manière générale, les hypothèses se fondent sur un redémarrage de l'économie mondiale et un non accroissement des vulnérabilités y compris le risque sécuritaire.

De par leurs actions catalyseurs sur les bases productives de l'économie et l'accroissement de la productivité et de la production, les pôles de croissance sont aptes à contribuer à une croissance économique soutenue à long terme.

1.1.1.2. La rapidité des changements due à l'innovation scientifique et technologique

L'évolution rapide des innovations scientifiques et technologiques est une caractéristique majeure des économies du XXI^{ème} siècle. En effet, il est admis que

les facteurs déterminants de la croissance économique et de la compétitivité des économies et de leurs entreprises résident de plus en plus dans les rendements croissants tirés de l'accumulation de connaissances plutôt que du travail brut et de l'accumulation du capital physique. Les facteurs de compétitivité hors-prix tels que l'organisation de l'entreprise et sa capacité à innover au sens large (innovation technologique, commerciale, marketing, logistique...) apparaissent de plus en plus prépondérants.

La SNP-PC offre un tremplin pour un recours croissant à l'innovation dans les territoires à vocation de pôles de croissance.

1.1.1.3. La suprématie des territoires dans un contexte de décentralisation

Les dynamiques de développement économique sont marquées depuis plusieurs décennies par une montée en puissance des territoires au sein d'un même territoire global. Sur ces territoires se développent des initiatives locales, des formes d'organisation territorialisée de la production et des réseaux d'acteurs plus ou moins autonomes comme les pôles de croissance.

Cette tendance forte implique que les pôles de croissance soient cohérents avec le développement stratégique des territoires dans lesquels ils s'intègrent (régions, communes, etc.) même si la logique des pôles de croissance ne repose pas systématiquement sur la division administrative du territoire.

1.1.2. Tendances internes

Les tendances internes à suivre sont notamment la dynamique démographique et les attentes des entreprises.

1.1.2.1. Dynamique démographique et besoins des populations

La structure et la dynamique de la population constituent un des déterminants des politiques de développement économique et social. Dans le contexte du Burkina Faso, avec 47 % de la population ayant moins de 15 ans et 67% âgés de moins de 25 ans, on est en présence d'un potentiel important en population active, qui se trouve toutefois faiblement qualifiée. Ce qui implique notamment des politiques d'offres pour faire face à la forte demande sociale au-delà de la question de l'emploi.

En tant qu'instrument de mise en valeur optimale des potentialités naturelles, les pôles de croissance contribuent aux réponses adéquates en termes de formation et d'emplois.

1.1.2.2. Attentes des entreprises

Les entreprises (publiques, parapubliques et privées) sont considérées comme le moteur de l'économie burkinabé ; ses besoins portent notamment sur l'amélioration du climat des affaires, la réduction des coûts des facteurs et un accompagnement judicieux sur le plan financier et technique. Ces besoins sont illustrés dans l'analyse de la capacité des acteurs dudit secteur.

I.2. DELIMITATION DU DOMAINE

La délimitation du domaine "pôles de croissance" est un préalable au diagnostic proprement dit. Elle vise d'abord à préciser le positionnement des pôles de croissance dans le périmètre de l'action gouvernementale, ensuite à définir le domaine et enfin à identifier les principaux acteurs concernés ainsi que leurs rôles.

1.2.1. Positionnement des pôles de croissance en tant que politique publique transversale

L'approche pôles de croissance est une démarche multisectorielle et territorialisée du développement économique. A cet effet, le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 confère aux pôles de croissance une posture transversale.

L'une des missions régaliennes de l'Etat étant de définir les politiques et les stratégies nationales de développement, la délimitation du domaine du pôle de croissance et de développement consiste à le situer dans le champ d'action du Gouvernement en se référant à la répartition des compétences dévolues aux ministères.

Aux termes du décret N° 2016-006/PRES/PM/SGGCM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement, l'une des missions clés confiées au Ministère de l'économie, des finances et du développement est la « promotion des pôles de croissance ». De ce fait, la traduction de cette mission en politique publique relève d'une prérogative du Gouvernement et vise à doter le Burkina Faso d'un cadre cohérent assorti d'une vision stratégique pour une meilleure contribution des pôles de croissance aux défis de l'émergence économique du pays.

1.2.2. Définition du pôle de croissance et de développement

Il n'existe pas une définition unique ou universelle du concept "pôle de croissance" et des concepts synonymes ou voisins (pôles de développement, pôles de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises, districts industriels, systèmes productifs locaux, pôles économiques, technopôles et parcs scientifiques, etc.). Pour ce faire, il revient à chaque pays de tirer les enseignements de ses politiques antérieures et de construire sa stratégie des pôles de croissance en fonction de sa réalité économique et de ses ambitions de développement à court, moyen et long termes.

Au sens de la présente stratégie, le « pôle de croissance et de développement » (PC) est une combinaison, sur un espace géographique ou un territoire donné, d'entreprises innovantes, de centres de formation, et d'universités/instituts de recherche publics ou privés, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour la mise en valeur du potentiel de croissance des secteurs porteurs de l'économie (piliers et leviers de croissance) et la recherche

d'une masse critique d'investissement et de productivité, pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité au niveau national voire international.

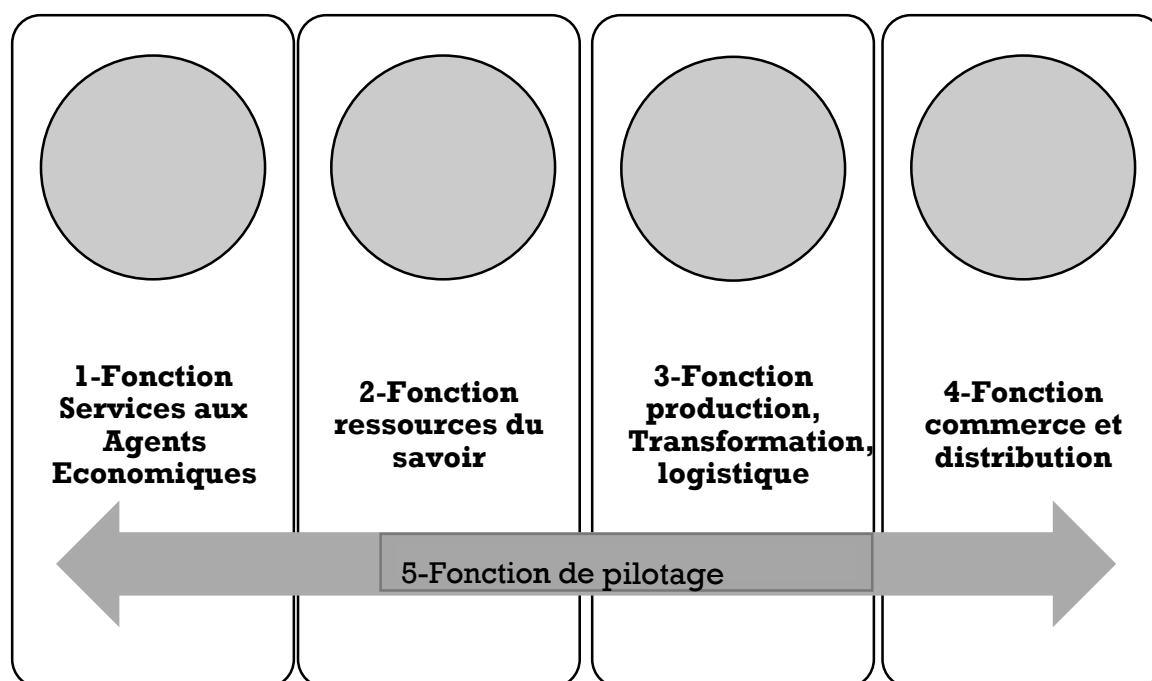
Ce qui justifie que le PC doit engendrer des effets d'entraînement durables sur l'espace géographique ou le territoire d'implantation et sur le reste de l'économie.

Cette définition laisse admettre que le pôle de croissance et de développement peut être promu pratiquement dans tous les secteurs d'activités autour de réseaux d'acteurs spécialisés, en fonction du potentiel de croissance et des opportunités disponibles.

La délimitation géographique du pôle de croissance et de développement est précisée par décret pris en Conseil des Ministres. Cette décision lui confère le statut de « zone d'utilité publique » et de « zone économique spéciale » c'est-à-dire une portion du territoire sécurisée foncièrement, désignée par le gouvernement et sur laquelle est instauré un régime spécial de l'activité économique notamment l'activité d'entrepreneuriat, avec des retombées durables pour les populations.

La vitalité et la viabilité de tout pôle de croissance et de développement passe par la conjonction, dans des proportions ou degrés variables, de cinq fonctions essentielles que sont : (i) les services aux agents économiques ; (ii) les ressources du savoir ; (iii) la production et la logistique ; (iv) le commerce et la distribution et (v) le pilotage.

Figure 1 : fonctions opérationnelles du pôle de croissance et de développement



La première fonction renvoie à plusieurs thématiques dont la sécurité, les banques, les assurances, la santé, la restauration, l'énergie, les TIC, etc.

La deuxième traite de plusieurs volets parmi lesquels la recherche scientifique et le développement, les centres/instituts de formation ; les vitrines technologiques et les parcs d'innovation ; l'analyse et le contrôle conformément aux normes de qualité. La définition de zones de recherche et de développement (R&D) dans les territoires de pôles permettra de renforcer la place de l'innovation dans les secteurs porteurs de croissance au niveau desdits territoires.

Pour ce qui est de la troisième fonction, elle cible les secteurs porteurs de croissance et la valorisation économique (agriculture, élevage, pêche, mines ; autres productions, unités industrielles, unités de stockage et équipements frigorifiques, unités de maintenance, etc.).

En ce qui concerne la quatrième fonction, elle vise à développer des stratégies de commercialisation efficaces.

Quant à la dernière fonction consacrée au pilotage, elle vise à assurer un management stratégique et une gestion opérationnelle du pôle à travers la recherche des synergies. Cette fonction relève de l'entité de gestion du pôle.

1.2.3. Principaux acteurs et leurs rôles

Les pôles de croissance reposent sur une alliance tripartite Etat-Collectivités territoriales-Secteur privé. Leur développement associe également les Partenaires techniques et financiers (PTF) soutenant les efforts du Burkina Faso de même que la société civile pour un véritable essor économique et le rayonnement international du pays.

Les paragraphes ci-dessous décrivent le rôle des principaux acteurs, à savoir : (i) les collectivités publiques ; (ii) le secteur privé (entreprises) ; (iii) les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les centres de formation professionnelle ; (iv) les organisations de la société civile, (v) les acteurs supranationaux.

1.2.3.1. Les collectivités publiques

D'une façon globale, l'ensemble des acteurs publics est visé par la mise en œuvre de la stratégie des pôles de croissance. Ces acteurs sont incarnés en grandes catégories par l'Etat et les Collectivités territoriales.

L'Etat agira à travers le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID), les autres départements ministériels et certaines institutions nationales. Cette intervention se fera en synergie avec les collectivités territoriales (régions, communes).

Le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) : conformément au décret précédemment cité définissant les attributions des membres du Gouvernement, ce ministère assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de pilotage de l'économie, de finances publiques, de gestion du développement et d'aménagement du territoire. A ce titre, il est chargé, entre autres de la promotion des pôles de croissance et de compétitivité. Cette attribution lui confère le leadership au niveau gouvernemental pour la formulation et le suivi

des stratégies et programmes de développement des pôles de croissance au Burkina Faso.

Les autres départements ministériels : eu égard à son caractère multisectoriel et territorial, la promotion des pôles de croissance va au-delà du seul ministère en charge de l'économie et du développement, et implique de ce fait toute structure gouvernementale en charge du pilotage des domaines spécifiques pris en compte dans les pôles de croissance. En effet, le concept de pôle de croissance et de développement constitue une passerelle entre différentes politiques notamment l'aménagement du territoire et le développement régional ; les politiques agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques ; l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation ; la formation professionnelle ; la promotion des entreprises ; le développement industriel et le commerce.

Ceci étant, le succès escompté de la SNP-PC sur lequel l'exécutif sera évalué, requiert impérativement une mise en cohérence des interventions (politiques sectorielles, stratégies), ainsi qu'une rationalisation (mutualisation) des moyens de la puissance publique pour plus d'efficacité.

Les institutions nationales : elles sont en mesure d'agir directement ou indirectement sur la stratégie de développement des pôles de croissance. L'Assemblée nationale (AN) et le Conseil économique et social (CES) en sont les cas les plus illustratifs.

Pour ce qui est de l'AN, sa mission principale étant de voter les lois et de contrôler l'action du Gouvernement, elle est un partenaire stratégique pour la mise en place d'un arsenal juridique incitatif et propice à un meilleur développement des pôles de croissance (loi de finances, code des investissements, code des impôts, conventions de financement, etc.).

Quant au CES, il est un acteur de la SNP-PC dans la mesure où il est une assemblée consultative qui conduit des réflexions, examine des rapports et formule des propositions d'aide à la décision sur des questions à caractère économique, social ou culturel.

Les collectivités territoriales (CT) : aux termes de la loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs et textes d'application, les collectivités territoriales concourent avec l'Etat à la réalisation des grandes orientations de développement du Burkina Faso. Les CT étant les maîtres d'ouvrage du développement local, les stratégies de croissance et de compétitivité à base territoriale doivent intégrer les instruments de planification de ces collectivités pour garantir des retombées positives et durables pour les économies locales et régionales.

Le secteur public travaillera en étroite collaboration avec les autres acteurs clés notamment le secteur privé retenu comme moteur de la croissance.

1.2.3.2. Le secteur privé

Dans le cadre de la répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement au Burkina Faso, il est conféré au secteur privé un rôle moteur dans le financement, la production (au sens large), la création de richesse et d'emplois.

Ce secteur regroupe des entreprises de tailles différentes évoluant dans des domaines d'activités variés. Ces entreprises constituent les unités motrices des pôles de croissance, soit individuellement, soit par le biais de leurs représentants professionnels ou consulaires (CCI-BF, MEBF, CMB, CMA, etc.).

1.2.3.3. Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche et les centres de formation professionnelle

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les centres de formation professionnelle ont un rôle majeur à jouer dans le développement des pôles de croissance à travers l'innovation et la mise à disposition de travailleurs qualifiés aux niveaux national et régional. Ces acteurs sont encouragés à mettre de plus en plus un accent sur l'employabilité des diplômés en lien avec les besoins de l'économie et la demande des entreprises. Ils peuvent être localisés ailleurs que sur les sites de polarisation ; l'essentiel est que, à proximité, leurs activités soient associées à des équipements ou des activités ou des besoins se développant sur ces sites.

S'agissant spécifiquement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ils valoriseront résultats de leur recherche dans les différents projets de partenariat et coopération portés par les pôles de croissance.

1.2.3.4. Les organisations de la société civile

La société civile participe au dialogue sur les politiques publiques à travers les analyses critiques et constructives qu'elle développe. Elle assure une fonction de veille citoyenne et constitue à cet effet un vecteur de changement, de sensibilisation et de communication.

Elle intervient par ailleurs dans l'exécution des politiques publiques à travers des projets et programmes de développement.

1.2.3.5. Les acteurs supranationaux

Dans le cadre du partenariat et de la coopération, les PTF appuient les efforts du Gouvernement en matière de développement.

Ces appuis peuvent prendre plusieurs formes notamment l'accompagnement financier ou l'assistance technique.

Par ailleurs, les cadres d'intégration communautaires tels que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA³), l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc. constituent un tremplin pour le développement des pôles de croissance grâce aux différents programmes porteurs qu'ils développent (Programme économique régional (PER), Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA (PRMN), Initiative régionale pour l'énergie durable (IREN), télécommunications et nouvelles technologies, Programme d'infrastructures et du transport routier et aérien, etc.) .

³ La proximité des structures économiques au sein de l'Union a fait émerger la nécessité de valoriser la « neuvième économie », c'est-à-dire la promotion des externalités positives.

Les grands groupes d'acteurs ainsi que leurs rôles étant identifiés, il convient à présent d'analyser de manière succincte le bilan stratégique des approches de développement économique territorialisé des indépendances à nos jours.

I.3-BILAN SYNTHETIQUE DES POLITIQUES PASSEES ET EN COURS EN MATIERE DE PROMOTION DES ZONES D'ACTIVITES A VOCATION DE POLES DE DEVELOPPEMENT

L'économie burkinabè regorge d'importantes potentialités et de réelles opportunités pour son raffermissement. Ces atouts ont été mis en exergue par plusieurs études et référentiels de développement dont le PNDES. Il s'agit notamment : (i) des possibilités de productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques non encore exploitées, (ii) de celles de développement de l'agro-industrie, des industries de services et de l'énergie solaire, (iii) la jeunesse de la main-d'œuvre, (iv) du grand marché alimentaire ouest-africain de plus en plus dynamique, (v) de la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace communautaire ouest-africain, (vi) de l'accroissement de la demande mondiale de produits agricoles, notamment en Europe de l'Est, en Inde et en Chine, (vii) du développement et de la baisse des coûts d'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Pour mettre en valeur ces atouts dans le temps et dans l'espace, le pays a expérimenté depuis 1960 plusieurs politiques et programmes de développement. A ce titre, des politiques de « pôles de développement » ont été mises en œuvre en lien avec des objectifs d'aménagement du territoire pour contribuer à la croissance économique à partir d'activités polarisées.

Guidées constamment par des objectifs de progrès économique et social, ces politiques combinées à des réformes économiques majeures ont permis au pays de soutenir des taux de croissance économique relativement acceptables (5% par an en moyenne sur la décennie 2000) et de maintenir une certaine stabilité du cadre macro-économique. Cependant, la situation socioéconomique du pays caractérisée par la récurrence de nombreux déficits questionne de plus en plus sur l'efficacité réelle desdites politiques. En effet, l'analyse des indicateurs de pauvreté monétaire indique qu'en 2014, 40,1% de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 153 530 FCFA, contre 46,7% en 2009, pour un seuil de 108 454 FCFA. Cette pauvreté synonyme de faible niveau des revenus limite par ailleurs la taille et la solvabilité des marchés nationaux.

Au bilan, **«Il apparaît que les politiques de développement ont été insuffisantes pour créer de réelles dynamiques fortement créatrices de richesses nécessaires à l'amélioration durable du bien-être des Burkinabè»⁴.**

Comment expliquer ce diagnostic peu reluisant de la situation à partir d'une analyse de l'évolution des stratégies de croissance et de compétitivité de l'économie nationale basées sur une approche territoriale et organisationnelle de l'activité économique ?

⁴ PNDES 2016-2020.

La réponse à ce questionnement de politique publique peut être structurée autour des axes suivants : (i) résultats mitigés des approches d'aménagement et de mise en valeur des potentialités locales ; (ii) acquis et limites des politiques de développement régional, (iii) évolution récente et en cours des approches de croissance et de compétitivité basées sur le concept de pôle de croissance.

1.3.1. Résultats mitigés des approches d'aménagement et de mise en valeur des potentialités locales

L'analyse diagnostique révèle que les approches d'aménagement mises en œuvre entre 1960 et 2010 ont été confrontées à de nombreuses difficultés qui ne leur ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés en termes de croissance économique soutenue et de développement économique et social. Les raisons sont entre autres : (i) une faible mise en valeur des piliers de la croissance, (ii) le dysfonctionnement des leviers de la croissance et la problématique de la compétitivité de l'activité économique, (iii) la vulnérabilité et la faible capacité de résilience de l'économie nationale.

1.3.1.1. La faible mise en valeur des piliers de la croissance

Pour mettre en valeur le potentiel de croissance dans les principaux piliers ou secteurs porteurs de croissance du pays (agriculture, élevage, mines, manufactures, services, etc.), plusieurs expériences de développement basées sur une approche territoriale ont été tentées activement à partir de la décennie 70 avec plus ou moins de succès. Parmi ces expériences, on peut citer le projet d'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV) dont le Projet Bagré tire son origine, qui a permis à partir de 1974 de rééquilibrer l'occupation de l'espace national en installant des populations actives le long des Voltas ⁵ où l'onchocercose a été éradiquée; l'aménagement de la Vallée du Sourou avec l'Autorité de la mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS) pour accroître la production agricole grâce au développement de l'irrigation et la mise en valeur du bassin sucrier de Bérégadougou avec la création de la Société Sucrière de la Comoé (SOSUCO). Ces grands projets avaient un objectif commun : la valorisation d'un potentiel disponible localement (terre, ressources en eau, richesses du sous-sol) à travers la réalisation d'infrastructures économiques permettant d'engendrer une activité économique soutenue à même de booster la croissance. En dépit des résultats quantitatifs obtenus et de l'espoir qu'elles ont suscité auprès des producteurs et des populations en général, ces interventions ont été éprouvées par leurs limites notamment ***des performances marquées par une croissance extensive de la production, une faiblesse de la culture entrepreneuriale et des limites objectives des projets et programmes de développement.***

Des performances marquées par une croissance extensive de la production : d'une manière générale, l'augmentation de la production notamment agricole a été faite le plus souvent grâce à une extension significative des superficies (usure

⁵ La Volta est un fleuve d'Afrique de l'Ouest qui se jette dans le golfe de Guinée. Elle est formée par la confluence de la Volta Noire (actuel Mouhoun), la Volta Blanche (actuel Nakambé) et la Volta Rouge (actuel Nazinon). Ce fleuve donna autrefois son nom au pays de la Haute-Volta, avant qu'il prenne le nom de Burkina Faso en 1984.

du territoire) ainsi que l'utilisation des moyens rudimentaires. Néanmoins dans les zones à vocation de pôles d'activités, les efforts ont permis d'améliorer un tant soit peu les capacités techniques des acteurs et les rendements. Toutefois, la réalisation de ces projets d'envergure a déplacé le problème foncier, aggravé par l'afflux continu de migrants des zones centrales et du nord vers les régions encore fertiles de l'ouest et du sud. Malheureusement, la quasi-absence de liaison avec le secteur industriel a constitué une entrave à la valorisation optimale du potentiel de croissance.

Par ailleurs, l'exploitation minière a été caractérisée globalement par des retombées économiques et sociales jugées minimales avec une faible intégration au développement local et régional (la mine d'or de Pourra). Plus récemment, la découverte d'un potentiel géologique et minier⁶ important et appréciable a entraîné un boom minier depuis le milieu de la décennie 2000. Ainsi, la part des produits miniers dans le Produit intérieur brut (PIB) est passée de 0,7% en 2006 à 11,5% en 2011 et à 8,3% en 2016. Depuis 2009, les produits miniers sont devenus le principal produit d'exportation du pays. Les recettes procurées à l'Etat sont passées de 46,51 milliards à 189,56 milliards de FCFA entre 2010 et 2012, à 189,98 milliards en 2016. Au cours des trois dernières années (2014-2016), ces recettes se sont situées entre près de 168,5 et près de 190 milliards de FCFA. Les revenus des ventes d'or sont passés de 4,5 milliards de FCFA en 2007 à 544,4 milliards de FCFA en 2011. L'or constitue la principale ressource minière et les réserves aurifères en exploitation sont évaluées à 308 tonnes et celles des projets en construction sont estimées à 362 tonnes. Malgré les flux financiers que l'industrie minière génère pour l'Etat, les collectivités territoriales et les communautés, celle-ci demeure marquée par une faiblesse de la création d'emplois et des achats locaux et un sentiment de faible incidence en termes de revenus par les populations.

La faiblesse de la culture entrepreneuriale : l'accroissement de la production et des échanges ainsi que la création d'emplois grâce à la mise en valeur du potentiel de croissance local nécessitent la présence d'entreprises opérationnelles (grandes entreprises, PME/PMI).

Or la culture entrepreneuriale fait défaut en général et dans le milieu rural en particulier où se trouve l'essentiel du potentiel non exploité. Selon une étude commanditée par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) en 2013⁷, la région du Centre, particulièrement la ville de Ouagadougou est le cœur des activités économiques. La plupart des unités administratives ainsi que les centres de décisions stratégiques des entreprises s'y trouvent. Cette région abrite à elle seule plus de 80% des entreprises formelles du pays. Quant à la région des Hauts Bassins, avec Bobo Dioulasso, la capitale économique du pays, elle arrive en seconde position des régions les plus peuplées en unités économiques avec seulement 11% de l'ensemble des unités formelles actives sur un total de 5826 entités légales actives en 2010. Cette situation s'est confortée de 2011 à 2012, avec des créations d'entreprises limitées à Ouagadougou et Bobo Dioulasso et le Sahel était la Région où se crée le moins d'entreprises.

⁶ Majoritairement localisé dans la partie Nord du pays.

⁷ « Esquisse d'une prospective du secteur privé burkinabè à l'horizon 2040 pour un positionnement stratégique de la Maison de l'Entreprise du Burkina ».

De même, l'étude révèle que l'évolution de la création des entreprises de 2002 à 2012 a été marquée par la prédominance des entreprises commerciales suivie par celles des services puis par les industries. Par ailleurs, le Rapport d'évaluation du Projet d'Appui à la Transformation de l'Economie et à la Création de l'Emploi (PATECE) ⁸ rappelle que le sous-secteur des industries manufacturières reste faiblement développé malgré le fait que le pays dispose d'un potentiel important au niveau de la chaîne de valeurs de certains produits dans le domaine de l'agroalimentaire. En effet, la part des industries manufacturières (industries d'égrenage et de tabac non incluses) a tendance à baisser.

Sans un véritable développement industriel accompagné d'une densification des relations intersectorielles, le captage des revenus issus du secteur primaire reste donc un objectif vain.

Les limites objectives des projets et programmes de développement : sur ce point, il est à souligner que la conception « sectorielle » et le caractère ponctuel des projets classiques de développement (court/moyen terme) et la difficile prise en main de l'aménagement du territoire ont contribué à aggraver les problèmes de cohérence spatiale des politiques publiques et partant une remise en cause de leur efficacité dans les zones d'activités destinées à accroître la production et à créer des emplois.

1.3.1.2. Le dysfonctionnement des leviers de la croissance et problématiques de la compétitivité de l'économie

Les résultats mitigés observés au plan économique s'expliquent également par la faiblesse des leviers de la croissance. Ces facteurs transversaux affectent la productivité, le dynamisme et les coûts de production des secteurs/entreprises et partant déterminent largement la compétitivité de l'économie nationale.

A partir de l'étude sur « Compétitivité et croissance économique : orientations, stratégies et actions » conduite en 2001 par le Ministère de l'économie et des finances en collaboration avec la Banque Mondiale, et du PNDES (2016-2020), on peut identifier les leviers ci-après parmi tant d'autres : **le développement des ressources humaines, le développement des infrastructures économiques et le développement du secteur financier**. Outre ces leviers, la faible optimisation de l'apport de la diaspora a constitué également un frein à la croissance économique.

La problématique des ressources humaines et de la vulgarisation des innovations : en dépit de l'existence d'un potentiel humain jugé important au plan quantitatif, le niveau de formation, d'organisation et d'entrepreneuriat des producteurs et des entreprises demeure faible. Et pour cause, le faible maillage du territoire par des établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement technique et professionnel et de formation limite le transfert de connaissances (innovations techniques, technologiques et organisationnelles) aux PME et aux créateurs d'entreprises.

A cela, il faut ajouter la faible voire l'absence d'une culture de collaboration institutionnelle (coopération, partenariat) entre entreprises, universités et instituts

⁸ Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (MCIA, 2014).

de formation dans les régions en général, et dans les zones où des approches économiques territorialisées ont été implémentées en particulier.

Les contraintes liées au niveau de développement des infrastructures économiques : l'examen de la situation indique que l'infrastructure économique du Burkina – transports, technologies de l'information et des communications (TIC), énergie et eau – est de faible capacité et particulièrement onéreuse pour les usagers. Cette situation est pénalisante pour les activités industrielles et pour les services.

A titre d'illustration, l'enclavement de la vallée du Sourou ainsi que les coûts importants d'exploitation des périmètres aménagés n'ont pas permis de développer le tissu économique malgré les investissements importants réalisés à travers les aménagements hydro-agricoles. Or, le désenclavement interne est une condition sine-qua-non pour l'accès des campagnes aux marchés des grands centres, pour un véritable déblocage de l'agriculture. Les efforts entrepris dans ce domaine sont méritoires mais insuffisants. En rappel 20% seulement de routes sont bitumées parmi le réseau classé et les routes modernes ne desservent que 22% de la superficie du pays.

Le développement lent du secteur financier comme obstacle aux atouts compétitifs et à la croissance économique : la promotion de l'entrepreneuriat et le dynamisme économique des entreprises et de l'économie nationale ont été freinés pendant longtemps par le faible niveau d'intermédiation bancaire et de profondeur financière ainsi que le coût élevé des services bancaires.

La faible optimisation de l'apport de la diaspora : alors que notre diaspora s'ingénie souvent à réaliser des innovations technologiques dans les pays d'accueil et à prendre des initiatives de contribution au développement du pays d'origine, il revient que très peu d'initiatives de valorisation du capital migratoire (transferts monétaires migratoires, savoirs, savoir-faire et savoir-être de la diaspora) ont été envisagées dans ce sens.

1.3.1.3. La vulnérabilité et la faible capacité de résilience de l'économie nationale

L'économie burkinabè demeure faiblement diversifiée et vulnérable aux chocs internes (aléas climatiques principalement) et externes (prix de l'énergie et volatilité des prix pour les produits alimentaires, volatilité des prix des produits de base, crises économiques et financières, évolution de l'aide au développement).

La faible mise en valeur des piliers de la croissance ainsi que le dysfonctionnement de ses leviers ont limité les capacités d'adaptation ou de réponse de l'appareil économique national à différents chocs.

1.3.2. Acquis et limites des politiques de développement régional : expérience des centres secondaires

Dans le cadre de la gestion économique du territoire au lendemain des indépendances, les pouvoirs publics ont tenté l'organisation de régions économiques soutenues par des projets d'investissement à caractère régional. Au-delà des « pôles de croissance agricoles » traités plus haut, le Gouvernement

a mis en œuvre de grands projets structurants urbains et ruraux parmi lesquels on peut noter le Programme de développement des dix (10) villes moyennes (PDVM) devenu le Programme de développement des centres secondaires (PDCS) et le Projet pôles régionaux de développement (PRD).

1.3.2.1. Le Programme de développement des villes moyennes

Dès la fin des années 80 des réflexions ont été conduites au sein de l'administration sur le développement urbain et régional dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire. Ces réflexions ont mis en exergue plusieurs contraintes parmi lesquelles on peut rappeler la faiblesse en infrastructures et équipements capables de soutenir les activités économiques de type PME/PMI dans les villes moyennes de même que leur peuplement sans commune mesure avec leurs possibilités économiques, infrastructurelles, d'offres d'emplois, de logement, de santé, etc. Le Programme des villes moyennes a été conçu pour faire face à ces problématiques.

La mise en œuvre du PDVM grâce à l'accompagnement des coopérations allemande et danoise et surtout la coopération suisse, a permis, d'une part, de financer les études de faisabilité des villes de Dori, Tenkodogo et Gaoua, et d'autre part, d'enregistrer les résultats significatifs suivants dans les villes de Ouahigouya, de Koudougou et de Fada N'Gourma : (i) la réalisation d'infrastructures principalement marchandes pour plus de 4 milliards de FCFA d'investissements ; (ii) la stimulation d'une économie locale à travers l'implication des PME locales et le renforcement des échanges commerciaux entre la ville et son hinterland ; (iii) la mise en place des Etablissements publics communaux pour le développement (EPCD) afin de servir de structures d'animation et de maîtrise d'ouvrage locale déléguée.

Malgré ces acquis, les différentes évaluations du PDVM ont conclu à un bilan global peu satisfaisant au regard des objectifs initiaux.

1.3.2.2. Le Projet pôles régionaux de développement

De nombreux efforts ont été consentis également sur les approches de polarisation dans le cadre du processus de décentralisation. Le projet « Pôles régionaux de développement (PRD) – Appui au développement urbain décentralisé » 2007-2013 s'inscrivait dans cette lignée. D'une enveloppe de 5.000.000.000 F CFA accordée par l'Association internationale de développement (IDA), son objectif était de renforcer les capacités des communes urbaines à fournir des infrastructures et des services à leurs populations, avec un accent sur les communes ci-après : Banfora, Bobo-Dioulasso, Kaya, Koudougou, et Ouahigouya.

La mise en œuvre du projet a été jugée globalement satisfaisante. Plusieurs insuffisances sont à noter cependant, notamment l'intégration insuffisante des activités du projet dans le programme normal de travail des ministères concernés.

Au décompte, la mise en œuvre de ces approches a permis de promouvoir le développement local et d'améliorer les conditions de vie des populations. Il convient toutefois de noter qu'en matière de développement urbain, l'essentiel des appuis a été concentré sur les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso et la situation d'ensemble de l'équipement des villes moyennes, de création

d'emplois et de structures d'attraction et de rétention des jeunes dans ces espaces, demeure à ce jour faible.

1.3.3. Evolution récente et en cours des approches de croissance et de compétitivité basées sur le concept pôle de croissance

A partir de 2011, on note un début de traduction opérationnelle en politique publique du concept de pôle de croissance suivi de la mise en route de plusieurs chantiers ambitieux.

1.3.3.1. Les tentatives de formalisation des pôles de croissance sur la période 2011-2015

Les tentatives de formalisation du concept de pôles de croissance et les premières expériences véritables de développement desdits pôles ont été amorcées avec la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (2011-2015) : la SCADD a fait de l'approche pôles de croissance un instrument majeur d'accélération de la croissance et de réduction significative de la pauvreté par le développement des capacités productives de l'économie burkinabè. Pour relever ce défi, l'axe 1 de la SCADD (développement des piliers de la croissance accélérée) mettait au cœur du modèle de croissance accéléré la promotion des pôles de croissance en précisant que « Les pôles de croissance permettront de structurer l'appareil de production, de diversifier et d'accroître l'offre de produits et de sécuriser la population, du point de vue nutritionnel et le pays en recettes d'exportation ». En outre, la stratégie recommanda au Gouvernement, d'une part, de formuler une politique nationale de promotion des pôles de croissance et, d'autre part, de mettre en place un fonds de promotion des pôles de croissance comme facilité de financement à la fois pour les infrastructures d'accompagnement de l'Etat au développement de certaines filières productives dans les régions et pour appuyer certaines entreprises sous forme de fonds de garantie ou de bonification. La SCADD ambitionnait mettre en place avant 2015, plusieurs pôles de croissance (dont des agropoles, des pôles miniers, une zone économique spéciale, etc.).

Sur la base des orientations de la SCADD, un Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC) a été créé, le premier pôle de croissance officiel qu'est le pôle de croissance pilote de Bagré a été lancé, un Document d'orientation pour la promotion des pôles de croissance (DOP-PC) fut adopté par le Gouvernement qui a autorisé en outre la mise en place d'autres pôles de croissance.

Le Comité national de pilotage des pôles de croissance : Pour la coordination de l'approche pôles au plan national, un dispositif institutionnel de pilotage a été mis en place en 2011 et revu en 2013. Ce nouveau dispositif a été adopté par décret N°2013-537/PRES/ PM/MEF du 05 juillet 2013. Il comprend quatre (04) organes spécifiques que sont : (i) le Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC) ;(ii) le Secrétariat technique du comité national de pilotage des pôles de croissance (ST-CNPPC) rattaché au Ministre en charge de

l'économie et des finances; (iii) les Groupes de travail intersectoriels (GTI)⁹ et (iv) les Pôles de croissance en exécution (PCE). Le fonctionnement du dispositif est jugé moyennement satisfaisant sur la période.

Le Pôle de croissance de Bagré (PCB) : pôle de croissance pilote, le PCB a été mis en place, sur la base des potentialités existantes dans la zone et vise à contribuer à l'accroissement de l'activité économique par l'augmentation de l'investissement privé, la création d'emplois et la hausse de la production agricole pour soutenir l'effort de lutte contre l'insécurité alimentaire. Les déterminants et les avantages comparatifs du PCB reposent sur un potentiel de terres exploitables de 30 000 ha ; un barrage de 1,7109 milliard de m³ ; une capacité de production d'énergie électrique de 16MW ; un écosystème de flore abondante et faune ; des effets d'expériences ; des infrastructures ; 3 380 ha exploités actuellement et un capital humain dynamique.

Le PCB est mis en œuvre présentement à travers deux projets, d'une part, le Projet pôle de croissance de Bagré (PPCB), projet initial, financé par la Banque mondiale (BM) et l'Etat à hauteur de 69 993 921 250 FCFA¹⁰ couvrant la période 2011-2018 et, d'autre part, le Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré (PAPCB), lancé en février 2016 grâce à un financement de 20 281 000 000 FCFA de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Etat sur la période 2016-2021. A ces financements il convient d'ajouter un emprunt obligataire de 30 000 000 000 de FCFA.

Après une phase de démarrage relativement difficile, l'exécution du projet se déroule dans des conditions satisfaisantes en raison non seulement d'un engagement et d'une volonté politique clairement affichés, mais aussi grâce à l'adhésion de l'ensemble des acteurs. L'opérationnalisation du PCB a permis la création d'au moins 25 000 emplois à travers la mise en exploitation de 1 500¹¹ hectares aménagés, les services opérants à Bagré, les entreprises de travaux et de transformation, les consultants, etc. D'une manière générale, l'état de mise en œuvre du Pôle de Croissance de Bagré révèle des résultats encourageants.

⁹ Mis en place par arrêté interministériel n°2014-0185/MEF/MICA/MASA du 15 mai 2014 : « Produits de Niche » (GTI/PN), « Grappes d'Entreprises » (GTI/ GE), « Pôles Economiques » (GTI/PE), « Zones Economiques Spéciales » (GTI/ZES).

¹⁰ Montant correspondant à la valeur initiale base accord de subvention

¹¹ Ces 1500 ha font partie des 3380 ha initiaux, mais n'étaient pas mis en exploitation avant le PCB.

LECONS A TIRER POUR D'AUTRES PROJETS

La mise en œuvre du Pôle de Croissance de Bagré permet de tirer des enseignements pour la consolidation de ses activités et l'implémentation d'autres projets et d'autres pôles de croissance. Les enseignements suivants peuvent être mis en exergue :

1. la nécessité d'un engagement politique fort de la part du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour justifier les choix, mobiliser les ressources et prioriser l'allocation des moyens ;
2. la nécessité d'études complètes et fiables, préalables au lancement d'un projet similaire : cadre de gestion environnementale et sociale, état des lieux de l'économie de la zone de concentration, recensement des populations des sites concernés par les travaux ;
3. la purge préalable des éventuels droits fonciers existants sur la zone du projet ;
4. l'élaboration et l'adoption anticipée d'un schéma directeur d'aménagement de la zone, avec une évaluation précise des investissements permettant de mieux discuter avec les bailleurs de fonds ;
5. l'instauration d'un climat des affaires attractif dans la zone d'intervention avec l'adoption de mesures incitatives ;
6. la prise en compte des questions sécuritaires dans la formulation des projets ;
7. l'intégration permanente de la communication sociale dans les actions en direction des populations et des bénéficiaires ;
8. la nécessité que l'agence chargée de la gestion de la zone dispose d'une autonomie et de larges prérogatives, avec des instruments opérationnels et moyens financiers suffisants pour le pilotage des projets.
9. la nécessité d'une planification rigoureuse et d'un séquençage soutenu des activités.

En dépit des résultats encourageants, la persistance de certaines difficultés interpelle toutes les parties prenantes quant aux défis importants à relever en vue de la consolidation des acquis. Les principales difficultés sont liées (i) au retard accusé dans la réalisation des infrastructures critiques et la nécessité d'un financement additionnel et (ii) la non effectivité des contributions des départements ministériels à l'atteinte des objectifs infrastructurels du PCB.

Le Document d'orientation pour la promotion des pôles de croissance (2013-2015) : le Gouvernement a adopté par décret N°2013-555 PRES/PM/MEF du 05 juillet 2013 le DOP-PC pour asseoir une vision globale et intégrée des pôles de croissance. Son objectif global était d'offrir au Gouvernement un cadre de coordination et de mise en cohérence des interventions en matière de promotion des pôles de croissance au Burkina Faso. A cet effet, quatre (04) orientations ont été définies : (i) rendre fonctionnel le dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance ; (ii) contribuer à la dynamisation des économies locales et régionales et à la compétitivité de l'économie nationale ; (iii) renforcer les capacités de réflexion et d'aide à la décision ; (iv) suivre et évaluer les pôles de croissance. Le grand mérite du DOP-PC est d'avoir réussi la dynamisation de l'approche pôles de croissance après une période de léthargie (2011-2012). Toutefois, les résultats furent en deçà des attentes.

Les difficultés majeures ayant entravé la bonne mise en œuvre du DOP-PC sont relatives à l'insuffisance des ressources financières pour (i) accélérer la préparation des nouveaux pôles, (ii) assurer le renforcement des capacités opérationnelles du dispositif institutionnel ; (iii) aux lourdeurs administratives (procédures et respect des délais) et (iv) aux difficultés pour assurer l'écoulement des produits des pôles. A cela, s'ajoute la faible appropriation du concept par les acteurs du développement

La mise en place d'autres pôles de croissance : outre le pôle pilote, des réflexions ont été engagées pour la mise en place de nouveaux pôles de croissance. Il s'agit de la Grappe huilerie de Bobo Dioulasso (GHB), du Pôle de croissance du Sahel, des Agropoles de Sourou et de Samendeni, des Zones économiques spéciales de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, du Pôle de croissance éco-touristique de l'Est, du Technopôle TIC de Ouagadougou.

S'agissant de la GHB, l'idée de l'implémentation de la démarche grappe d'entreprises, comme stratégie d'appui à la structuration et au développement des PMI/PME au Burkina Faso a été entamée en 2011 par la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso avec l'appui de la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF), de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et de l'Agence française de développement (AFD). Au même moment, le Gouvernement optait pour l'approche pôles de croissance et de compétitivité dont l'une des variantes d'opérationnalisation est constituée des grappes d'entreprises avec comme pilote, la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso (GHB). Face aux problèmes de survie des huileries et les difficultés financières des initiateurs de la GHB, le Gouvernement s'est engagé à travers le CNPPC, à apporter un appui à la GHB. **Cet appui a permis d'impulser de manière décisive et opérationnelle le projet de GHB en 2014.** Dans cette relance et en vue de soutenir les efforts du Gouvernement et du secteur privé dans la promotion des pôles de croissance, la BAD a consenti un appui à la grappe dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi (PATECE) 2015-2018. L'objectif de la GHB est de renforcer la compétitivité des acteurs de la filière huilière et de contribuer au développement économique au niveau local et régional dans les Haut-Bassins, voire au niveau national.

En termes d'impacts sur le développement économique et social, ces huileries ont créé près de 1500 emplois permanents et 3 000 emplois temporaires en majorité féminins. Outre la création d'emplois directs, les huileries sont à l'origine de nombreux emplois induits émanant notamment de l'activité de transport (manutentionnaires), de nettoyage des bidons d'huiles, de restauration, etc. On estime qu'un emploi permanent généré induit en moyenne la création de 3 emplois indirects. L'activité du Groupement des transformateurs des produits oléagineux de Bobo Dioulasso (GTPOB) permettra de générer plus de 860 000 000 FCFA d'impôts pour le budget de l'Etat pour la période 2016/2017.

Quant aux autres pôles de croissance prévus, ils visent à mettre en valeur le potentiel de croissance dans plusieurs secteurs porteurs et à accroître la compétitivité de l'économie nationale. Ils sont toujours au stade d'études à des niveaux différents.

En somme, à l'échéance de la SCADD, les résultats en matière de promotion des pôles de croissance ont été jugés modérément satisfaisants, eu égard aux attentes initiales. En effet, bien que créé par décret N°2014-627/PRES/PM/MEF du 29 juillet 2014, le fonds de promotion des pôles de croissance n'a jamais été fonctionnel ; la politique nationale des pôles n'a pu voir le jour, la GHB est à la recherche de ses marques, le PCB est le seul pôle structurant qui existe officiellement à ce jour et accuse un retard d'édification.

Tout compte fait, outre les facteurs possibles liés au caractère instable et complexe de l'environnement, il revient que la faible appropriation de l'approche par les acteurs, le difficile dépassement des approches "sectorialisantes" voire ministérielles, la formalisation inachevée du concept et l'absence surtout d'une stratégie nationale en la matière, constituent les causes profondes de la situation de référence en fin 2015.

1.3.3.2. La rénovation de l'approche pôles de croissance et de développement dans le contexte de la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social 2016-2020 :

Cadre de référence pour l'ensemble des interventions de développement au Burkina Faso sur la période 2016-2020, le PNDES vise une croissance cumulative du revenu par habitant à même de réduire la pauvreté, de renforcer les capacités humaines et de satisfaire les besoins fondamentaux, dans un cadre social équitable et durable.

L'axe 3 du PNDES (**dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois**) retient les pôles de croissance comme un des outils opérationnels pour influencer positivement sur la dynamique structurelle de l'économie, à travers les secteurs qui regorgent de fortes potentialités durables pour le développement économique et social. **En outre, le PNDES innove par rapport à la SCADD en retenant les pôles de croissance comme un instrument multisectoriel pour sa mise œuvre réussie.** Dans ce sens, le Gouvernement s'est engagé à formuler un Projet d'appui à la promotion des pôles de croissances et des systèmes productifs régionaux (PAP-PCSPR), en vue de renforcer les capacités nationales et d'accélérer la mise en place effective des nouveaux pôles de croissance. Ledit projet est en cours d'étude et sera redimensionné en cohérence avec la SNP-PC. Il en est de même des réflexions engagées de part et d'autre au sein du Bureau de suivi du Programme présidentiel (BSPP)¹² et du Ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation pour l'opérationnalisation des technopoles notamment.

¹² **Pharmapôle Burkina** : avec comme impacts attendus, entre autres : (i) l'amélioration de l'accès aux produits de santé permettant de réduire les coûts des soins de santé et partant, le taux de mortalité ; (ii) l'émergence d'une industrie pharmaceutique nationale tirée par la recherche et l'innovation permettant de créer des filières d'approvisionnement en matières premières locales d'origine végétale.

Enerpôle Burkina : dont un des impacts importants est l'amélioration du niveau d'électrification qui va induire une augmentation de la transformation des produits agroalimentaires et favoriser des activités de transformation en milieu rural et partant la réduction de la pauvreté.

SYNTHESE DES FORCES-FAIBLESSES-OPPORTUNITES-MENANCES POUR LE DEVELOPPMENT DES POLES DE CROISSANCE

DOMAINE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Au plan politique et institutionnel	▪ Existence d'une volonté politique pour le développement des PC ; ▪ Capital d'expérience acquis au plan national dans le développement des PC ; ▪ Disponibilité d'un cadre institutionnel de pilotage des PC présidé par les plus hautes autorités politiques ; ▪ Prise de mesures pour l'amélioration du climat des affaires en général et existence d'avantages spécifiques accordés au PC.	▪ Faible appropriation du concept de PC par les acteurs du développement ; ▪ Faible impact des approches d'aménagement et de mise en valeur des potentialités locales des zones à vocation de pôles ; ▪ Faible articulation entre les pôles de croissance et les politiques sectorielles ; ▪ Faiblesse d'une culture de collaboration institutionnelle.	▪ Choix des PC comme un instrument multisectoriel de mise œuvre des politiques de développement ; ▪ Développement progressif des instituts de formation et de recherche ; ▪ Libre circulation des biens et des personnes dans l'espace communautaire ouest-africain	▪ Instabilité institutionnelle ; ▪ Recrudescence de l'insécurité (attaques terroristes ; conflits intercommunautaires, etc.) ; ▪ Prédominance de l'approche sectorielle projet
Au plan économique et des potentialités de développement	▪ Disponibilité de grandes potentialités de développement à mettre en valeurs dans le cadre des PC : ressources agro-sylvo-pastorales,	▪ Problèmes liés au foncier et à la sécurisation des sites ; ▪ Faiblesse de l'offre énergétique (électricité),	▪ Accroissement de la demande mondiale de produits agricoles, (notamment en Europe de l'Est, en Inde et en Chine) ; ▪ Développement et baisse	▪ Effets des changements climatiques ;

DOMAINE	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	fauniques, halieutiques, minières, etc.	▪ Difficultés d'écoulement de la production au niveau de Bagrépole ; ▪ Faible développement des infrastructures socioéconomiques ; ▪ Faiblesse de la culture entrepreneuriale.	- des coûts d'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) ; ▪ Existence d'un grand marché alimentaire ouest-africain de plus en plus dynamique	
Au plan financier	▪ Accompagnement de l'Etat dans le financement des actions des PC	▪ Insuffisance des ressources financières allouées à la promotion des PC ; ▪ Développement lent du secteur financier comme obstacle aux atouts compétitifs et à la croissance économique.	▪ Existence de différents projets et programmes au niveau des espaces communautaires (UEMOA, ALG, CEDEAO) constituant un tremplin pour le développement des PC : (PER, IRED, TIC, Programme d'infrastructures et du transport routier et aérien, etc.) ▪ Importance du potentiel contributif de la diaspora ;	▪ Amenuisement de l'aide publique au développement
Au plan des ressources humaines	▪ Existence de capacités en ressources humaines, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé pour la mise en valeur du potentiel de croissance	▪ Faiblesse des capacités opérationnelles du dispositif institutionnel de pilotage des PC ; ▪ Faible qualification de la main-d'œuvre ;	▪ Développement progressif des instituts de formation et de recherche	-

En somme, il se dégage que les expériences de développement à base territoriale ont permis de donner un dynamisme économique dans les localités ciblées grâce à l'augmentation de la production et à la création d'emplois. **Cependant, leur incapacité à constituer dans ces espaces géographiques une masse critique suffisante en termes d'économie de proximité, c'est-à-dire de présence d'entreprises crédibles, de recherche, d'innovation, de capital-humain, d'investissements unis par des relations de partenariat autour de projets communs ont limité leurs impacts.** Le développement des pôles de croissance dans un cadre cohérent permettra d'offrir un tel environnement.

I.4-ANALYSE DES CAPACITES DES ACTEURS

L'économie burkinabè dispose de capacités en ressources humaines, en institutions et en pratiques (méthodes et techniques) aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé pour la mise en valeur du potentiel de croissance. Le bilan stratégique a révélé le rôle de levier important que ces capacités notamment les ressources humaines devraient jouer dans le développement. Cependant, ces capacités croisées avec les exigences découlant de l'analyse du contexte se révèlent relativement faibles par rapport aux défis de l'émergence économique du pays à moyen et long termes.

1.4.1. Secteur public

La volonté politique de développer les capacités s'est traduite, entre autres, par la mise en place d'universités, d'écoles et d'instituts de formation dans plusieurs domaines, ayant permis d'améliorer les compétences du secteur public.¹³ Cela a été possible également grâce à l'accompagnement de nombreux programmes et projets de développement qui ont pris en compte des volets de renforcement des capacités (agricole, santé, éducation, transport, etc.).

Malgré les capacités louables dont il a pu disposer, le secteur public notamment l'administration d'Etat demeure caractérisée par des difficultés d'anticipation, des problèmes de lourdeurs des procédures, de capacités d'absorption. Il en est de même pour les CT qui éprouvent de réelles difficultés de mobilisation de ressources propres et de capacités en termes de maîtrise d'ouvrage du développement local et régional.

1.4.2. Secteur privé

Malgré les initiatives de renforcement des capacités développées en sa faveur, le secteur privé demeure toujours dans un état embryonnaire dominé par des entreprises familiales ; ce qui explique la prédominance du secteur informel. La faiblesse des ressources humaines et des capacités financières, techniques et

¹³ Plus récemment, il y a eu l'érection du Centre polytechnique de Ouahigouya en Université de Ouahigouya, du Centre polytechnique de Fada N'Gourma en Université de Fada N'Gourma et du Centre polytechnique de Dédougou en Université de Dédougou.

technologiques tirent à la baisse les performances des entreprises nationales. La persistance d'une telle situation est imputable en partie à la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations.

Le renforcement des capacités des entreprises, leur mise à niveau en continu ainsi que leur accompagnement constituent des impératifs et des défis de la promotion du secteur privé national qui retiennent l'attention prioritaire des différentes autorités et opérateurs concernés dans le pays. La promotion de l'esprit d'entreprise et de la culture entrepreneuriale nécessitent de poursuivre et d'intensifier les efforts conjoints (Etat, PTF, secteur privé) visant à renforcer la productivité dans les différents secteurs, à plusieurs niveaux notamment (i) la dynamisation de la formation professionnelle, (ii) la mise en place des incubateurs et pépinières d'entreprises et (iii) le renforcement des institutions de soutien au développement du secteur privé, afin d'enclencher le processus de modernisation et de transformation de l'économie.

D'une manière générale, le décalage ou l'inadéquation entre, d'une part, l'offre nationale de formation et le niveau technologique et, d'autre part, les besoins réels de l'économie et des entreprises en lien avec les secteurs porteurs de croissance, constitue une véritable entrave à la compétitivité de l'économie nationale.

Au total, le diagnostic précédent a établi que les stratégies de croissance fondées sur des approches d'aménagement et de mise en valeur du territoire ont permis d'augmenter la production, de créer des emplois et d'améliorer marginalement la productivité des secteurs porteurs. Toutefois, dominées, entre autres, par des approches cloisonnées et « sectorielles » du type top down, le paysannat et un secteur privé domestique faiblement développé, peu innovant et peu compétitif, ces expériences de développement économique territorialisé ont manqué de profondeur.

On a donc eu affaire à des « pôles de croissance » non conceptualisés formellement à partir d'un modèle global à la fois sectoriel, spatial et intégré, et dans une vision de long terme.

Les tendances ci-dessus sont porteuses de défis à relever afin de bâtir de véritables stratégies pour un meilleur positionnement économique du Burkina Faso à partir du modèle des pôles de croissance.

I.5-GRANDS DEFIS A RELEVER

Malgré les efforts importants réalisés dans le cadre des stratégies de croissance sur une base territoriale, des progrès importants sont encore nécessaires pour transformer la structure de l'économie burkinabè et accroître sa compétitivité.

Le diagnostic de la situation a mis en évidence la nature et l'importance des problématiques. Ces dernières suggèrent, pour réussir la transformation structurelle et l'émergence économique du Faso à l'horizon 2030, quatre (04) défis majeurs à relever par la SNP-PC : (i) amélioration continue du climat général des affaires et attraction des investissements, (ii) territorialisation de l'activité économique et des politiques publiques, (iii) utilisation accrue des innovations et

accroissement de la productivité, (iv) développement des ressources humaines en lien avec la vision de développement.

I.5.1- Amélioration continue du climat général des affaires et attraction des investissements

Le climat des affaires conditionne la mise en valeur optimale du potentiel de croissance de l'économie nationale dans les zones à vocation de pôles. En effet, il détermine largement la capacité d'attractivité des territoires. L'amélioration dudit climat implique le développement des infrastructures critiques et structurantes (routes, aéroports, etc.), la mise en place de mesures législatives et réglementaires propices (y compris la poursuite de la simplification des procédures administratives) et de plus en plus la création de conditions pour assurer la libre circulation des personnes et des biens.

La capacité des pôles de croissance à accélérer la transformation structurelle de l'économie est tributaire fortement de la capacité du pays à attirer les capitaux privés notamment les Investissements directs étrangers (IDE) dans les territoires dédiés aux pôles. Ce défi signifie également la capacité de donner aux entreprises des motivations pour adhérer ou pour s'organiser dans le cadre des pôles de croissance. En outre, la justice constitue un facteur clé pour l'amélioration continue du climat des affaires. Il est nécessaire de trouver des modes de règlement des contentieux qui n'affectent pas la confiance des entreprises.

I.5.2- Territorialisation de l'activité économique et des politiques publiques

Malgré les potentialités de développement dont elle dispose, il a été établi que l'économie burkinabè reste confrontée à une faible intégration de ses secteurs économiques. De ce fait, le défi de la territorialisation de l'activité économique exige l'articulation constante des rôles de l'agriculture, de l'industrie et des services dans la conception des pôles de croissance. Cette territorialisation doit permettre ainsi d'établir le linkage entre l'activité du pôle de croissance et le développement local et territorial, et partant conditionne les effets d'entraînement souhaités grâce au fonctionnement des chaînes de valeurs.

Pour que ces agencements fonctionnent, il est aussi impératif de garantir une inscription des politiques publiques de manière coordonnée et complémentaire dans les localités retenues pour abriter les différents pôles.

I.5.3- Utilisation accrue des innovations et accroissement de la productivité

Le diagnostic a indiqué aussi un faible recours au progrès technique ; toute chose limitant la compétitivité des entreprises et de l'économie nationale. Les pôles de croissance doivent offrir des écosystèmes permettant, d'une part, une meilleure valorisation et vulgarisation des résultats de la recherche et de l'innovation et, d'autre part, un renforcement du partenariat entre le secteur privé et les instituts de recherche/innovation pour une meilleure synergie d'actions. Cette dynamique des pôles vise à impacter directement les secteurs productifs (piliers de la

croissance) grâce à une diminution des coûts et à l'amélioration de la qualité des produits.

I.5.4- Développement des ressources humaines en lien avec la vision de développement

L'analyse des capacités des acteurs a mis en exergue la nécessité de renforcer les capacités du capital humain aussi bien dans le secteur public que privé pour bâtir une économie performante. En effet, il est admis que la croissance soutenue à long terme doit être entretenue, entre autres, par une main-d'œuvre dynamique, de plus en plus éduquée et qualifiée, capable de relever les défis économiques actuels et à venir, en exploitant les opportunités d'emplois offertes. Les pôles de croissance devront relever ce défi dans les secteurs porteurs de croissance, en intégrant le potentiel que constitue le dividende démographique.

Cela devra se traduire également par la capacité à promouvoir l'expertise nationale notamment les entreprises locales dans le développement des pôles de croissance.

Le diagnostic de la situation a permis de cerner le concept « pôle de croissance et de développement » et le situer dans le champ d'action gouvernemental. En outre, il a relevé non seulement les acquis mais surtout les limites objectives des politiques antérieures qui n'ont pas permis une mise en valeur optimale des potentialités territoriales. Ces limites ont milité pour l'adoption de l'approche pôles de croissance afin de contribuer à relever le défi de la transformation des bases de l'économie. Pour y parvenir, la définition d'une stratégie s'impose.

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES POLES DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT 2019-2023

La stratégie de développement des pôles de croissance qui définit la trajectoire voulue pour les douze prochaines années, est bâtie sur quatre (04) points : (i) les fondements et la vision ; (ii) les principes directeurs ; (iii) l'articulation logique (objectif global, axes stratégiques) ; (iv) la typologie des pôles de croissance.

II.1-FONDEMENTS ET VISION

Les fondements et la vision orientent la définition de la stratégie de développement des pôles de croissance.

2.1.1. Fondements

La présente stratégie tire ses fondements des référentiels nationaux de développement ainsi que des instruments internationaux engageant le Burkina Faso.

2.1.1.1. Au niveau international

La SNP-PC internalise également les nombreux accords et conventions internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit. Il s'agit notamment de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda post-2015 dont les travaux d'internalisation au Burkina Faso ont placé en première priorité, l'ODD 9 : "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation".

2.1.1.2. Au niveau national

La Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC) se fonde sur les principaux cadres de planification que sont : l'Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025, le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) et le Plan national de développement économique et social (PNDES).

Etude nationale prospective Burkina 2025 : son ambition est de faire du Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale. La vision de progrès signifie que le peuple burkinabè aura (i) su se saisir des opportunités de l'intégration économique régionale pour réussir une ouverture profitable sur le reste du monde. Ainsi, les Burkinabè auront transformé les déterminants extérieurs de l'évolution du système Burkina en catalyseurs (ii) pour conforter la compétitivité et la prospérité économique et (iii) pour améliorer leur qualité de vie. Dans le sens de la compétitivité et de la prospérité économiques, l'ambition des pôles de croissance est de contribuer au progrès économique du Burkina Faso grâce à une transformation porteuse de croissance et de compétitivité.

Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) : le SNADDT vise à doter à l'horizon 2040 le pays d'un cadre de cohérence spatiale, fédérateur de toutes les actions sur le territoire national. Son objectif majeur est de contribuer à la réduction des disparités régionales, en vue d'un développement harmonieux et cohérent et équitable de l'ensemble du territoire par une utilisation optimale des ressources naturelles.

En tant que stratégie de mise en valeur des potentialités économiques, les pôles de croissance participent à l'aménagement du territoire dans une optique de compétitivité.

Plan national de développement économique et social : référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020, le PNDES vise une croissance cumulative du revenu par habitant à même de réduire la pauvreté, de renforcer les capacités humaines et de satisfaire les besoins fondamentaux, dans un cadre social équitable et durable. Dans cette perspective, il ressort du PNDES que : « En tant **qu'instruments transversaux participant de la valorisation des potentialités des secteurs socioéconomiques et**

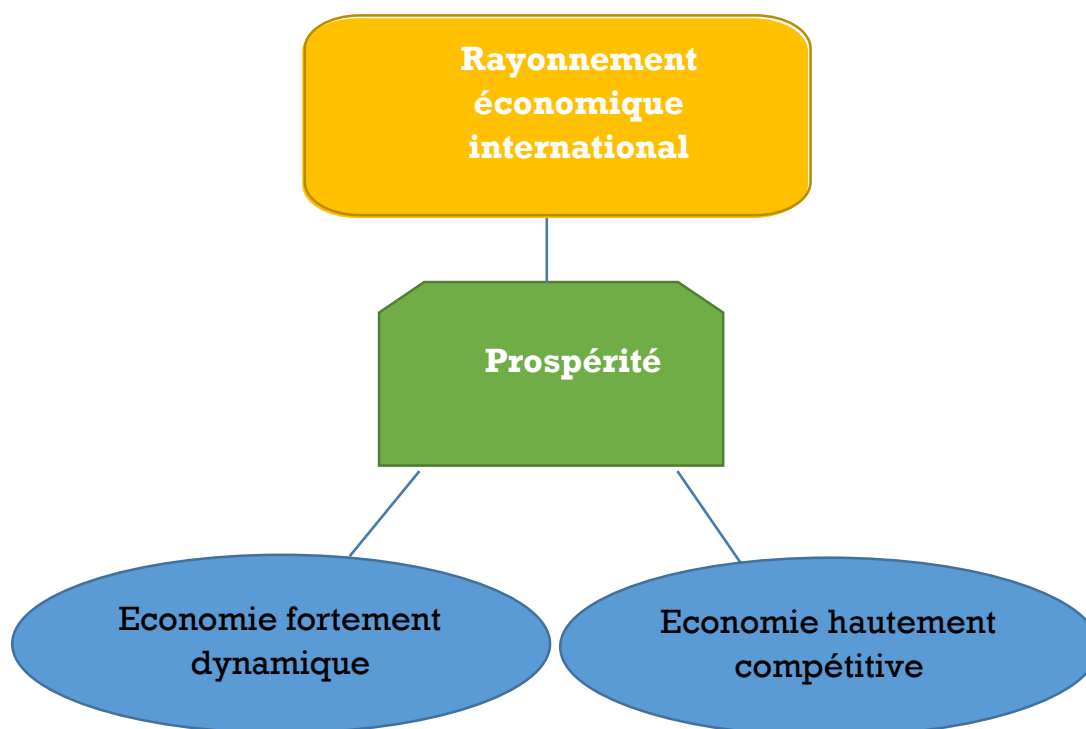
régionales, à travers la création des conditions pour leur exploitation optimale, le développement des pôles de croissance et de compétitivité permettra au PNDES d'appuyer l'accélération, la sécurisation, la pérennisation et l'"inclusivité" de la croissance, à travers la diversification et l'optimisation de ses sources ».

2.1.2. Vision

Les défis et les fondements identifiés plus haut suggèrent au Burkina Faso de développer une posture ambitieuse, en vue de transformer structurellement son appareil de production économique, en articulant les options de court, moyen et long termes.

Pour y parvenir, la SNP-PC se fixe comme vision : « **En 2023, le Burkina Faso dispose d'une économie fortement dynamique et hautement compétitive avec la contribution des pôles de croissance** ».

Cette vision repose sur deux blocs fondateurs, d'une part, une économie fortement dynamique et, d'autre part, une économie hautement compétitive. Ces deux blocs articulés au moyen d'un pilotage efficace sont sources de prospérité et contribuent au rayonnement international de l'économie burkinabè.



A cet effet, la conduite de la SNP-PC sera guidée par des principes cardinaux en vue d'assurer sa mise en œuvre réussie.

II.2-PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre de la SNP-PC est sous-tendue par les principes directeurs suivants qui guideront les actions sur la période 2019-2024 : (i) le leadership national, (ii) le partenariat public-privé ; (iii) l'agrégation économique, (iv) la participation et la responsabilisation des parties prenantes ; (v) les sauvegardes environnementale et sociale et (vi) la flexibilité.

2.2.1. Leadership national

En cohérence avec les options politiques de développement définies par les plus hautes autorités du Faso, la mise en œuvre de la SNP-PC se fera sous le leadership du Gouvernement, à travers la coordination de la définition des priorités et le cadrage des financements notamment les appuis des PTF dans le sens de la réalisation des objectifs de développement économique du pays.

2.2.2. Partenariat public privé

La mise en œuvre de la stratégie reposera sur une approche de partenariat public privé (PPP) basé sur le partenariat gagnant-gagnant.

2.2.3. Genre et agrégation économique

Le système d'agrégation consiste à mettre en synergie les agents économiques à faibles capacités financières et techniques (PME/PMI, organisations coopératives ou de type coopératif, exploitants et artisans individuels ou familiaux, associations et membres individuels de la diaspora) et les grandes entreprises et firmes industrielles (agrégateurs) disposant d'une plus grande surface financière et d'un paquet technologique permettant de créer des débouchés pour les petites unités économiques (agrégées) et pour la production nationale. Ce principe signifie qu'au plan technique et technologique, les grandes entreprises et les PME/PMI ont besoin mutuellement les uns des autres.

La mise en œuvre de la stratégie veillera à accorder une plus grande place aux catégories socioprofessionnelles aux capacités faibles notamment les femmes et les jeunes. Des mesures seront envisagées pour leur accès aux infrastructures et équipements, au renforcement des capacités, au financement de leurs activités, etc.

2.2.4. Participation et responsabilisation des parties prenantes

Le succès des pôles de croissance dépendra fortement de la volonté et de la capacité des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie. Pour ce faire, la mise en œuvre de la SNP-PC sera participative, à travers une approche d'inclusion et de responsabilisation de tous les acteurs concernés (départements ministériels, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, populations).

Dans cet esprit, les Partenaires techniques et financiers (PTF) seront consultés ou associés en lien avec les engagements internationaux du Burkina Faso et soucieux d'efficacité de l'aide publique au développement.

2.2.5. Foncier et sauvegardes environnementale et sociale

Conscient que la mise en place et l'exploitation des pôles de croissance peuvent entraîner des impacts environnementaux et sociaux plus ou moins défavorables, la SNP-PC s'inscrira dans une dynamique de préservation des ressources naturelles et des écosystèmes à travers la protection de l'environnement, le respect des droits des personnes affectées et des équilibres naturels. Le souci étant de prévenir, d'atténuer voire d'éradiquer les éventuelles incidences négatives qui pourraient découler desdits pôles, mais aussi d'envisager des bonifications le cas échéant. Pour ce faire, l'évaluation environnementale et sociale sera systématisée conformément à la législation nationale et aux standards internationaux. Ces études doivent être réalisées au même moment que les études de faisabilité.

Dans le sens du respect du droit des personnes affectées, un regard plus attentif sera accordé à la question foncière. La construction de tout pôle de croissance et de développement s'assurera de la purge des droits fonciers existants, toute chose devant garantir un environnement sécurisé pour les investisseurs.

2.2.6. Flexibilité des interventions

Le principe de flexibilité découle du caractère dynamique de l'environnement qui implique des ajustements périodiques. Dans ce sens, les décalages éventuels entre l'échéance de la présente stratégie et celles des références sur lesquels elle s'appuie seront résorbés à travers sa stratégie d'opérationnalisation.

II.3-OBJECTIF GLOBAL ET AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DES POLES DE CROISSANCE

Sur la base de l'objectif global, la SNP-PC retient trois axes stratégiques de développement que sont : le renforcement de l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales, le soutien à la compétitivité des secteurs porteurs de croissance et des entreprises et le pilotage et le soutien de la mise en œuvre de la stratégie.

2.3.1. Objectif global

Pour la réalisation de sa vision, la SNP-PC se fixe comme objectif global d'accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale à travers une dynamique de développement économique territorialisée, génératrice d'une économie compétitive et d'une croissance inclusive, forte, créatrice d'emplois décents et durables.

L'impact attendu est l'émergence d'une économie nationale basée sur une dynamique de développement économique territorialisée, génératrice d'une croissance inclusive, forte et durable.

2.3.2. Axes stratégiques de développement

L'analyse diagnostique a mis en exergue plusieurs insuffisances et limites des approches antérieures de croissance polarisée ou déséquilibrée à partir du ciblage de secteurs et territoires donnés. Pour inverser de manière efficace ces tendances défavorables pour l'atteinte de son objectif global, la stratégie de promotion des pôles de croissance reposera sur trois (03) axes stratégiques visant à promouvoir de manière viable les différents pôles à développer, à savoir : (i) Axe 1 : Renforcement de l'attractivité des territoires et de la dynamisation des économies régionales ; (ii) Axe 2 : Accroissement de la valeur ajoutée locale et des capacités d'exportation de l'économie nationale ; (iii) Axe 3 : pilotage de la stratégie et soutien aux acteurs de mise en œuvre.

Ces trois axes sont assortis d'objectifs stratégiques et d'effets attendus. Chaque effet attendu est opérationnalisé à travers des actions décrites de manière détaillée dans le plan d'actions.

2.3.2.1. Axe 1 : renforcement de l'attractivité des territoires et de la dynamisation des économies régionales

L'attractivité est un préalable à la vitalité économique et sociale des territoires. Cela peut être assuré à travers notamment la mise en place des pôles de croissance.

Ce préalable est synonyme également de création de conditions nécessaires pour promouvoir des espaces dynamiques et compétitifs que sont les pôles soutenus par la recherche et l'innovation. Ainsi, la constitution d'une masse critique d'investissements publics et l'instauration d'un climat favorable dans les zones à vocation de pôles de croissance est un tremplin pour la dynamisation des économies locales et régionales. Les pôles de croissance en s'appuyant sur les ressources des territoires participent à la diversification des activités économiques et la spécialisation de ces territoires.

Pour ce faire, cet axe se déploiera autour de trois objectifs stratégiques (OS) que sont : (i) **OS.1.1 : Développer les infrastructures critiques (routes, barrages, etc.) et les services essentiels (y compris les services publics ou présence de l'Etat) ; OS.1.2 : Développer la recherche et l'innovation sur les plateformes des pôles de croissance ; OS.1.3 : Améliorer le climat des affaires et le financement adéquat des PME/PMI (financement innovant, PPP) dans les zones à vocation de pôles de croissance**

A travers l'OS 1.1 : Développer les infrastructures critiques (routes, barrages, etc.) et les services essentiels (y compris les services publics ou présence de l'Etat), les Effets attendus (EA) définis : EA 1.1.1: des infrastructures routières sont réalisées dans /les zones des pôles de croissance ; EA 1.1.2: des interconnexions ferroviaires entre le Burkina Faso avec les pays limitrophes sont réalisés ; EA 1.1.3 : des infrastructures aéroportuaires sont construites dans les zones de pôles de croissance ; EA 1.1.4: des barrages sont construits dans les zones de pôles de

croissance ; EA 1.1.5: des infrastructures administratives sont construites et /ou réhabilitées dans les circonscriptions administratives des zones des pôles de croissance ; EA 1.1.6 : des services de sécurité sont construits et équipés dans les zones des pôles de croissance ; EA 1.1.7: des infrastructures de santé et de promotion sociale sont construites et équipées dans les zones de pôles de croissance ; EA 1.1.8: les infrastructures hydrauliques sont construites et/ou réhabilitées dans les zones de pôles de croissance ; EA 1.1.9: des infrastructures d'éducation et de formation sont construites dans les zones de pôles de croissance ;

Au niveau de l'OS.1.2 : Développer la recherche et l'innovation sur les plateformes des pôles de croissance, il est attendu : EA 1.2.1 Des centres d'incubation sont construits et équipés dans les zones des pôles de croissance ; EA 1.2.2 : des infrastructures de stockage et de commercialisation sont réalisées dans les zones des pôles de croissance ; EA 1.2.3 : le parc d'innovation de Bagré est mis en place ; EA 1.2.4 : Le technopole TIC de Ouagadougou est opérationnalisé ; EA 1.2.5 : des unités de traitement et de valorisation des déchets sont mises en place dans les zones de pôles de croissance

Pour l'OS.1.3 : Améliorer le climat des affaires et le financement adéquat des PME/PMI (financement innovant, PPP) dans les zones à vocation de pôles de croissance, les effets attendus sont : EA 1.3.1 Les concertations entre acteurs du développement sont renforcées dans les zones des pôles de croissance ; EA 1.3.2 Les services d'appui-conseil et l'accès au financement des entreprises sont développés.

2.3.2.2. Axe 2 : Accroissement de la valeur ajoutée locale et des capacités d'exportation de l'économie nationale

L'attractivité des territoires doit s'accompagner de la compétitivité des secteurs porteurs et des entreprises pour accroître la création de richesse et faire face à la concurrence internationale. Par ailleurs, la compétitivité des entreprises notamment des PME/PMI est conditionnée par leurs capacités à créer de la valeur ajoutée de leurs productions. Cette compétitivité passe par le développement des chaînes de valeurs et le partenariat public-privé gagnant autour de projets collectifs entre entreprises, centres de formation et centres de recherche dans un environnement de proximité – économie d'agglomération.

La mise en place des pôles de croissance permettra, à travers l'opérationnalisation de cet axe, non seulement de renforcer la production industrielle grâce à l'exploitation des avantages comparatifs, mais aussi de consolider de manière accrue les positions commerciales du Burkina Faso.

Pour y parvenir, cet axe sera mis en œuvre à travers les deux objectifs stratégiques ci-après : **OS.2.1 : Diversifier et accroître la production locale ; OS.2.2 : Renforcer les capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance dans les territoires de pôles de croissance ; OS.2.3 : Accroître le volume des exportations dans les zones à vocation de pôles de croissance**

Les effets attendus de l'OS.2.1 : EA 2.1.1 : diversifier et accroître la production locale se présentent comme suit : EA 2.1.2 : les périmètres hydroagricoles sont aménagés dans les zones des pôles de croissance ; EA 2.1.3 : des unités de production piscicole sont réalisées dans la zone de Samendeni ; EA 2.1.4 : le

potentiel touristique et de l'élevage dans la zone de Samendeni est mis en valeur ; EA 2.1.5 : des potentialités locales sont mises en valeur ;

Concernant l'OS.2.2 : Renforcer les capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance dans les territoires de pôles de croissance ; les effets escomptés sont : EA 2.2.1 : des incubateurs et des pépinières d'entreprises sont créés dans les zones des pôles de croissance ; EA 2.2.2 : des parcs industriels sont mis en place dans les zones de pôles de croissance.

Quant à l'OS.2.3 : Accroître le volume des exportations dans les zones à vocation de pôles de croissance, l'effet attendu (EA 2.3.1) est que les capacités des acteurs sont renforcées pour accroître les exportations.

2.3.2.3. Axe 3 : Pilotage et soutien à la mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre réussie de la SNP-PC passe par un pilotage efficace et par le déploiement de mesures adéquates pour le soutien aux différentes actions. En plus, le souci de la redevabilité et de la reddition des comptes oblige de définir un système de suivi-évaluation approprié. Ceci étant, la prise en charge des actions de coordination de manière efficace par les différents acteurs nécessite de les doter de capacités adéquates.

Par ailleurs, une plus grande appropriation et une adhésion des parties prenantes aux actions de la SNP-PC commandent de se doter d'une stratégie de communication avec à terme la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques.

Pour ce faire, l'axe 3 vise les objectifs stratégiques suivants : **OS.3.1 : Assurer la coordination et le suivi-évaluation de la stratégie, OS.3.2 : Renforcer les capacités pour une mise en œuvre de la stratégie, OS.3.3. Organiser la stratégie de communication, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques.**

S'agissant de l'OS.3.1 : Assurer la coordination et le suivi-évaluation de la stratégie, trois effets sont attendus ; il s'agit de : EA 3.1.1 : Le nouveau dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance est fonctionnel ; EA 3.1.2 : un système de suivi évaluation des pôles de croissance est mis en place ; EA 3.1.3 : de nouveaux pôles de croissance sont formulés.

Pour ce qui concerne l'OS.3.2 : Renforcer les capacités pour une mise en œuvre de la stratégie, il est attendu : EA 3.2.1: les capacités techniques des acteurs de mise en œuvre de la Stratégie sont renforcées sur l'approche pôles de croissance ; EA 3.2.2 : Le Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso est mis en œuvre.

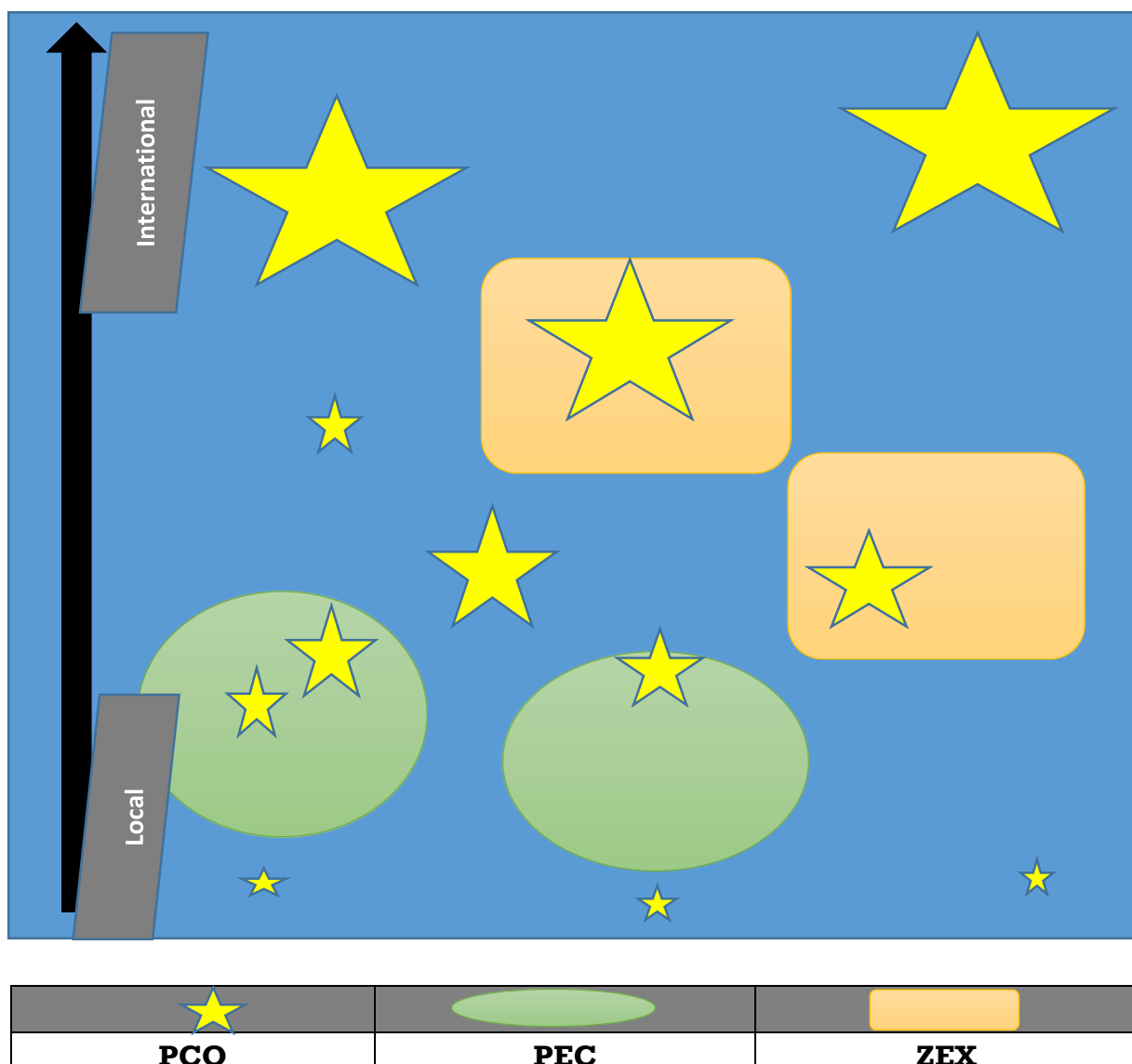
Quant à l'OS.3.3. Organiser la stratégie de communication, de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques ; les effets sont : EA 3.3.1 : la communication pour l'appropriation de la Stratégie au profit des acteurs est intensifiée ; EA 3.3.2 : des fora des investisseurs potentiels sur les opportunités d'affaires dans les zones des pôles de croissance sont organisés

La mise en œuvre réussie des pôles de croissance nécessite une définition opérationnelle des différentes variantes constitutives.

II.4- TYPOLOGIE DES POLES DE CROISSANCE

A partir du concept burkinabè de *pôle de croissance* et de développement défini dans la première partie, la SNP-PC distingue principalement trois (03) types ou variantes de pôles : le « pôle économique de croissance » ; le « pôle de compétitivité » ; la « zone économique d'exportation ».

Figure 2 : typologie des pôles de croissance au Burkina Faso



2.4.1. Le pôle économique de croissance

Le Pôle économique de croissance (PEC) est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour la mise en valeur optimale de ressources naturelles (ressources données).

Les ressources naturelles en question doivent être disponibles localement ; toute chose justifiant l'implantation de tels pôles dans de zones géographiques dotées de potentialités naturelles et d'atouts complémentaires. Le PCB est le premier PEC officiel au Burkina Faso. Les autres PEC en préparation actuellement sont les agropoles du Sourou et de Samendeni, le Pôle de croissance et de développement du Sahel et le Pôle de croissance et de développement de l'Est.

Le développement d'un PEC étant associé à une démarche d'aménagement du territoire, cela requiert au préalable un rôle majeur de l'Etat dans l'orientation ou la mise en place des grands investissements publics structurants (barrages, transports, énergie, etc.) qui conditionnent en partie l'efficacité du secteur privé. Ce qui justifie l'élaboration d'un Schéma directeur d'aménagement de la zone.

2.4.2. La zone économique d'exportation

La Zone économique d'exportation (ZEX) est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un périmètre géographique ou un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour promouvoir exclusivement les exportations.

Les « zones économiques spéciales » de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou en cours de préparation s'intègrent dans cette variante.

Outre le réseau routier, la localisation de la ZEX tient compte, entre autres, de la proximité des ports maritimes internationaux et aéroports internationaux afin d'assurer aux investisseurs la proximité directe des principaux corridors de transit.

2.4.3. Le pôle de compétitivité

Le Pôle de compétitivité (PCO) ou « grappe d'entreprises » ou encore « grappe industrielle », est la combinaison d'acteurs publics et privés sur un périmètre géographique ou un territoire donné, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies pour promouvoir l'innovation scientifique et technologique ou le développement industriel (modernisation) dans un domaine ou secteur de référence. Ce domaine peut concerner ou non des ressources naturelles disponibles localement.¹⁴ Le PCO burkinabè englobe par ailleurs les technopoles et les parcs scientifiques¹⁵. La Grappe huilerie de Bobo Dioulasso se classe dans cette catégorie.

Les PCO se situent en général en milieu urbain où, traditionnellement, sont concentrés les principaux centres de recherche scientifique et technologique

¹⁴ A titre indicatif, on peut énumérer les domaines/sous-domaines suivants : agroalimentaire, énergie, environnement, médicaments, génie mécanique, transport et logistique, matériaux de construction, TIC, etc.).

¹⁵ Généralement une technopole rassemble dans un lieu unique (ou sur un territoire plus vaste ; exemple : toute une région) les composants nécessaires à la réalisation de l'innovation : universités, organismes de recherche et entreprises. Ce qui s'inscrit dans la définition burkinabè du PCO.

ainsi que les grands services publics du pays. Ils peuvent également se développer au sein ou en superposition avec les PEC et les ZEX. Grâce à cette économie de proximité, les investisseurs ont un accès direct aux chercheurs et aux ressources humaines qualifiées, ainsi qu'au fort potentiel de partenariats avec les centres de recherche domestiques.

Les domaines d'activités prioritaires des pôles de croissance sont adoptés par le Gouvernement sur proposition du Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC).

Le développement du pôle de croissance et de développement doit mobiliser les intervenants au niveau de tous les compartiments d'une même filière et les acteurs de la chaîne de valeurs.

Le dimensionnement des PC peut varier du niveau local au niveau international. Les PCO peuvent se superposer sur des PEC et des ZEX pour impulser leur compétitivité au niveau international.

D'une manière générale, quelle que soit la variante, le démarrage d'un PC nécessite un engagement fort de l'Etat pour assurer la sécurisation foncière et soutenir la mise en place des infrastructures critiques de base et le financement des projets porteurs. Ce rôle du secteur public doit décroître au fur et à mesure que la dynamique du pôle se consolide.

TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Cette dernière partie définit les dispositions, les modalités et les procédures d'opérationnalisation de la SNP-PC, en vue d'aboutir à la vision de développement retenue à l'horizon de 2030. Elle s'articule autour des éléments ci-après : (i) le dispositif de pilotage de la stratégie ; (ii) les conditions de création des pôles de croissance et de validation de leurs projets (iii) la gouvernance des pôles de croissance, (iv) les instruments de mise en œuvre et outils de suivi et d'évaluation, (v) les dispositifs d'accompagnement de la stratégie, (vi) la gestion des risques.

III.1-DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA STRATEGIE

Le dispositif de pilotage de la SNP-PC comprend trois (03) instances et un (01) organe ou structure de coordination.

3.1.1. Instances du dispositif national de pilotage des pôles de croissance et de développement

Le dispositif institutionnel comprend les organes et instances suivants : (i) le Comité national de pilotage des pôles de croissance et de développement, (ii) les commissions thématiques du comité national de pilotage des pôles de croissance

et de développement, (iii) le groupe de travail tripartite et le comité de validation.

3.1.1.1. Le Comité national de pilotage des pôles de croissance et de développement

Le Comité national de pilotage des pôles de croissance et de développement (CNPPC) placé sous la présidence du Premier ministre et la vice-présidence du Ministre en charge de l'économie et du développement, se réunit une fois par an en session ordinaire pour fixer les orientations du Gouvernement en matière de promotion des pôles de croissance. A cet effet, il attribue le label « pôle de croissance et de développement » et rend officiel par cette décision la création de tout pôle.

Le CNPPC regroupe plusieurs catégories d'acteurs (membres du Gouvernement, secteur privé, faitières des CT, société civile, pôles de croissance en exécution, PTF).

3.1.1.2. Les Commissions thématiques du comité national de pilotage des pôles de croissance

Pour un meilleur accomplissement des missions du CNPPC, il est créé en son sein des commissions thématiques appelées Groupes de travail interministériel (GTI) au nombre de cinq (05) : (i) le GTI « **services aux agents économiques** » présidé par le Ministère en charge de l'administration du territoire ; (ii) le GTI « **ressources du savoir** » présidé par le Ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation ; (iii) le GTI « **production et logistique** » présidé par le Ministère en charge de l'agriculture ; (iv) le GTI « **commerce et distribution** » présidé par le Ministère en charge du commerce ; (v) le GTI « **mobilisation des ressources et financement** » présidé par le Ministère en charge des finances et du budget.

Les GTI ont pour mission de conduire des concertations et des réflexions en vue de renforcer la cohérence de l'action gouvernementale en améliorant les synergies entre les mesures de politiques sectorielles. A cet effet, chaque département ministériel est responsable de la programmation des objectifs infrastructurels, de son ressort, dans les zones d'activités à vocation de pôles de croissance et en assure le suivi de leur mise en œuvre. Les GTI donnent leurs avis sur les projets de pôles présélectionnés ainsi que sur tous les projets de réformes et de décisions en lien avec les pôles de croissance et ayant un impact sur l'action du Gouvernement.

3.1.1.4. Le Groupe de travail tripartite

Le Groupe de travail tripartite (GTT) est un groupe consultatif de réflexion (think tank) regroupant des experts (personnes de ressource) du secteur privé, du monde de la recherche (universités, instituts), de la société civile et de l'administration publique dans le domaine des pôles de croissance.

Placé sous la présidence d'un représentant du secteur privé et la vice-présidence d'un représentant du milieu de la recherche, le GTT a pour mission de produire et/ou de restituer des études et résultats de recherche, de proposer les secteurs ou domaines d'activités prioritaires pour le développement des pôles de croissance, de participer à la présélection des projets de pôles de croissance, de

formuler toute proposition pouvant impacter positivement les politiques publiques dans le domaine des pôles de croissance.

3.1.1.3. Le Comité de validation

Il réunit les présidents des GTI et celui du GTT sous la présidence du Ministre de l'économie, des finances et du développement. Il a pour mission la validation des documents de travail soumis au CNPPC.

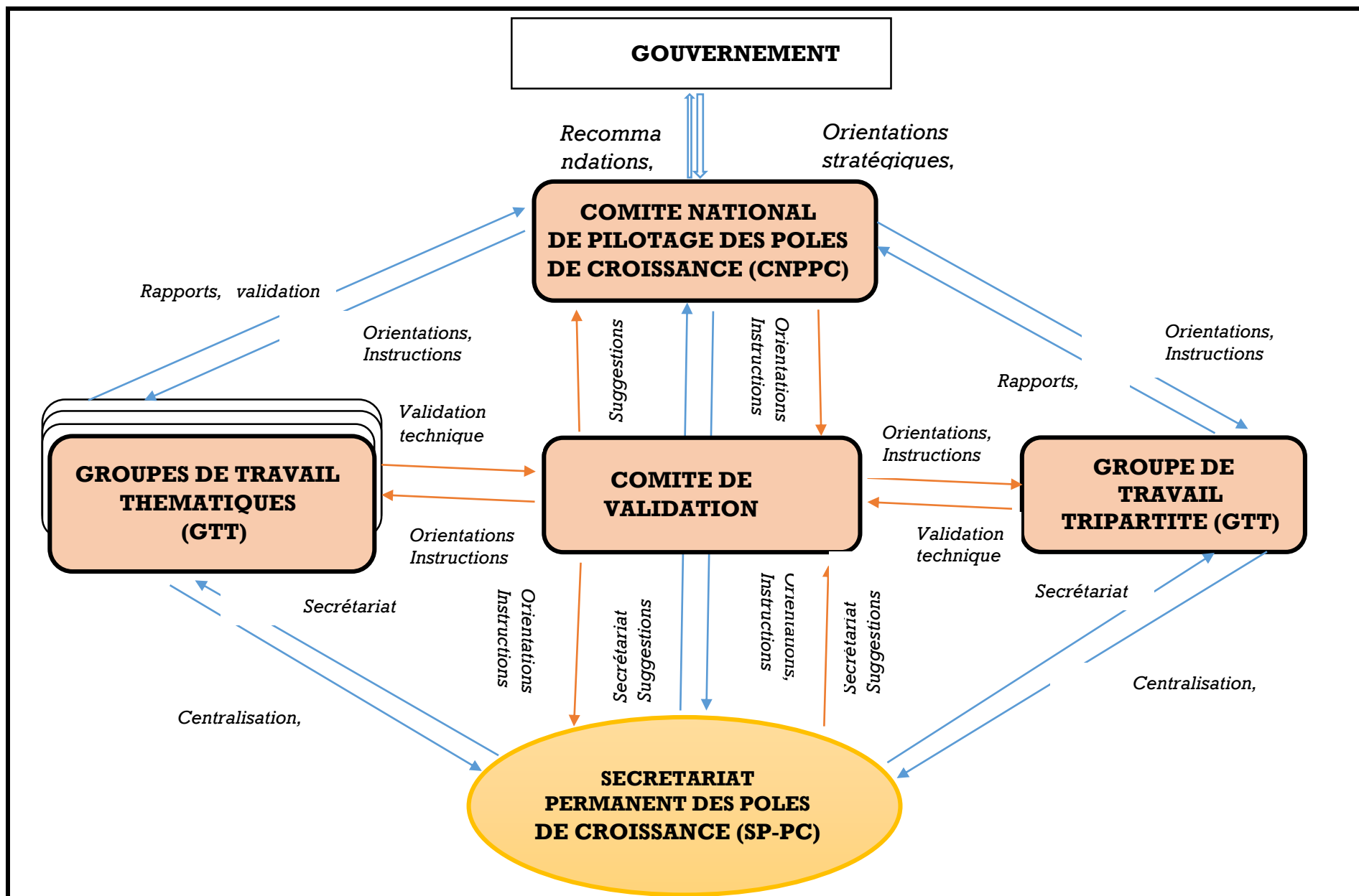
3.1.2. Organe de coordination de la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance

Rattaché au Ministère en charge de l'économie et du développement en vertu du décret N°2016-006/PRES/PM/SGGCM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement, le Secrétariat permanent des pôles de croissance (SP-PC) est l'organe administratif et technique de coordination de la SNP-PC. A ce titre, il assure : (i) la coordination de la formulation des stratégies et programmes et le suivi global des actions de promotion des pôles de croissance ; (ii) le secrétariat technique du CNPPC, des GTI et du GTT ; (iii) l'évaluation des performances des Pôles de croissance en exécution (PCE) et de la SNP-PC.

Par souci de rationalisation, d'efficacité et de capitalisation, des Unités ad hoc de préparation des projets de pôles sont créées et rattachées au SP-PC. Le statut de ce dernier peut évoluer pour tenir compte des enjeux stratégiques pour le développement des pôles de croissance. La composition des unités de préparation tient compte des secteurs qui sont visés par le pôle en formulation.

Tout changement dans l'organigramme gouvernemental remettant en cause cette division institutionnelle du travail est réglé provisoirement par décision du Premier Ministre. Par ailleurs, un décret viendra préciser la composition et l'organisation du dispositif national de pilotage des pôles de croissance au Burkina Faso.

SCHEMA DU DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA STRATEGIE



III.2-CONDITIONS DE CREATION DES POLES DE CROISSANCE ET DE VALIDATION DE LEURS PROJETS - GOUVERNANCE DES POLES DE CROISSANCE

Les pôles de croissance nécessitent la réunion, sur un espace géographique propice, de trois éléments : **entreprises, centres de formation et centres de recherche publics et privés unis pour établir des coopérations** source d'une plus-value dans un environnement de concurrence.

3.2.1. Conditions de création des pôles de croissance et de validation de leurs projets

La mise en place effective des pôles de croissance passe par un ensemble de conditions à remplir.

3.2.1.1. Les conditions de création des pôles croissance

La décision de créer un pôle de croissance et de développement peut relever de l'initiative du secteur public et/ou du secteur privé (une entreprise de grande taille ou un groupe d'entreprises de référence). Cette décision devra s'appuyer sur des critères d'identification que sont entre autres les critères économiques, les critères de continuité et les critères financiers.

Les critères économiques portent sur la localisation des zones retenues pour abriter les pôles de croissance et de développement. Cette localisation repose sur au moins quatre sous-critères, à savoir les potentialités naturelles de la zone, le niveau d'équipement en infrastructures et services structurants de la zone, l'analyse de la desserte pour accéder aux marchés (transport routier, maritime, ferroviaire ou aéroportuaire), l'existence de projets et programmes de développement et les retombés économiques et sociales attendues pour les populations locales et l'économie dans son ensemble.

Les critères de continuité concernent les pôles de croissance et de développement **en exécution ou en préparation**. De tels choix permettent de consolider les acquis et de créer un effet levier des investissements productifs.

Les critères financiers renseignent sur les implications financières du caractère transversal et complexe des pôles de croissance, se traduisant par des coûts élevés pour la préparation et l'opérationnalisation desdits pôles (études spécifiques et/ou stratégiques, réhabilitations ou réalisation d'infrastructures économiques et marchandes à caractère structurant, recherches et innovations, renforcement des capacités du secteur privé et de l'administration publique, etc.). La rareté des ressources et l'obligation de leur utilisation rationnelle imposent des priorisations compte tenu des possibilités de financement (Etat, PPP, PTF, etc.) et eu égard aux critères économiques et de continuité.

La création des PEC et des ZEX ainsi que les préalables pour leur mise en valeur effective relèvent des prérogatives du secteur public notamment

l'Etat. Quant aux PCO leur création se fait systématiquement à travers un premier appel à projets. Elle peut se faire également sur initiative du secteur public et/ou privé comme indiqué plus haut.

La création de tout pôle de croissance et de développement doit se traduire par un impact significatif attendu sur la création d'emplois et la croissance réelle.

3.2.1.2. La validation des projets de création de pôles de croissance et de développement

Les projets de PC doivent s'inscrire dans un nombre limité de domaines prioritaires et doivent comporter quatre volets spécifiques : **un volet recherche, un volet formation, un volet investissement et un volet commerce (intérieur et extérieur)**. Leur validation va de l'appel à projets à la labélisation. La labélisation de tout projet de pôle de croissance et de développement lui confère une série d'avantages pouvant varier d'un pôle à l'autre ou d'un projet à un autre.

L'appel à projets est accompagné d'un cahier des charges des propositions. Ce dernier est adopté par le CNPPC qui soumet par ailleurs au Gouvernement la procédure de création d'un pôle de croissance et de développement.

Outre les projets issus d'appels, les structures de gestion des PC peuvent porter des projets classiques de développement financés par des partenaires avec ou sans contrepartie nationale. C'est le cas de BAGREPOPLE qui met en œuvre actuellement le PPCB et le PAPCB.

3.2.2. Gouvernance des pôles de croissance et de développement

La gouvernance des pôles de croissance et de développement traite du statut juridique et de l'animation desdits pôles.

3.2.2.1. Le statut juridique des pôles de croissance

L'entité de gestion du pôle de croissance et de développement est une structure plus ou moins autonome disposant d'un statut juridique propre. Ce dernier peut prendre la forme de société d'établissement public, d'association, de groupement d'intérêt public, etc.

Ce statut est tenu d'associer une place prépondérante aux acteurs privés (entreprises notamment industriels), scientifiques et universitaires dans ses instances dirigeantes.

3.2.2.2. L'animation du pôle de croissance et de développement

L'entité juridique du pôle dispose d'une équipe permanente d'animation (secrétariat permanent, coordination générale, direction générale) qui a un rôle déterminant pour faciliter le partenariat, le montage de projets communs concrets entre les différents acteurs du pôle et assurer la visibilité internationale du pôle.

De manière plus spécifique, les missions principales de l'entité de gestion et d'animation du pôle sont : (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie

générale du pôle¹⁶ ; (ii) la coordination et la sélection des projets de création de valeur ajoutée (augmentation de la production et de la plus-value) et de savoir (projets de recherche et de vulgarisation des innovations technologiques) candidats à un soutien de la part des financements publics dédiés spécifiquement à la politique des pôles ; (iii) la communication sur le pôle, notamment à l'international ; (iv) la mise en place de coopérations avec d'autres pôles de croissance, burkinabè et étrangers, (v) l'évaluation des projets.

L'Etat et les collectivités territoriales participent à l'animation du pôle. A ce titre, ils contribuent au financement des composantes et des structures du pôle. Pour ce faire, un contrat cadre régit les relations entre le pôle, l'Etat et les collectivités territoriales impliquées.

III.3-INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE ET OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION

La mise en œuvre efficace de la SNP-PC reposera sur des instruments de planification et d'outils de suivi-évaluation.

3.3.1. Instruments de mise en œuvre

En raison de son caractère multisectoriel, la mise en œuvre de la SNP-PC reposera en général sur trois (03) instruments : (i) les politiques sectorielles ; (ii) les plans locaux de développement ; (iii) les pôles de croissance en exécution.

3.3.1.1. Les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles mettent en œuvre l'action gouvernementale dans un secteur donné. Les ministères responsables desdites politiques assurent la programmation, la mise en œuvre et le suivi quotidien des actions relevant de leur ressort, en matière de développement des pôles de croissance.

3.3.1.2. Les plans locaux de développement

Les Plans locaux de développement (PLD) mettent en œuvre les actions portées par les collectivités territoriales. Ces dernières étant un des acteurs clés de la promotion des pôles de croissance, sont également responsables de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi opérationnel des actions qui leur incombent au niveau des pôles de croissance.

¹⁶ Les PC peuvent se doter de plusieurs autres instruments dont les chartes pour aider à préserver la vision et les valeurs de développement promues.

3.3.1.3. Les pôles de croissance en exécution

Les Pôles de croissance en exécution (PCE) assurent la réalisation des objectifs de développement économique qui leur sont assignés, notamment en termes d'augmentation de la production et de la valeur ajoutées nationales, et de consolidation des positions commerciales du pays. A ce titre, ils sont responsables à travers leur plan d'actions, de la programmation, de la mise en œuvre et suivi régulier des actions.

3.3.2. Outils de suivi et d'évaluation de la Stratégie

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie s'appuieront sur plusieurs outils dont les principaux sont : le Plan d'actions prioritaires pour le développement des pôles de croissance (PAP-PC), le Plan de travail annuel (PTA), le Rapport public annuel sur le développement des pôles de croissance, les rapports de suivi des PC et le cadre logique. Ces outils sont assortis d'indicateurs et de cibles de performance.

Le PAP-PC est la déclinaison opérationnelle et la feuille de route intégrée pour la promotion des PC au Burkina Faso. Il est élaboré pour trois ans et actualisé en glissement annuel. La programmation est faite par les ministères, les collectivités territoriales et les PCE, tous responsables de l'exécution des actions inscrites.

Le mécanisme de programmation et de suivi de la SNP-PC est arrimé à celui du référentiel national de développement grâce aux instruments de mise en œuvre et à la mise en cohérence permanente des calendriers en la matière. Il en est de même de l'élaboration du budget de l'Etat.

Le suivi global de la SNP-PC est assuré par le SP-PC et le suivi sectoriel et détaillé par chaque acteur opérationnel responsable à l'origine des actions programmées (ministères, CT, PCE).

La Stratégie sera opérationnalisée en deux phases. La première phase couvrant la période 2019-2023 sera soumise à une évaluation finale et d'une évaluation d'impact. Ces évaluations permettront d'envisager la seconde phase sur la période 2024-2028. En outre, chaque PAP-PC fera l'objet d'une évaluation.

III.4-APPROCHE DE PROGRAMMATION DE LA STRATEGIE

La démarche de programmation de la SNP-PC d'un échelonnement ou séquençage en phases de durées variables, à savoir : l'accélération de l'édification de Bagrépole et la préparation (études) de nouveaux pôles de croissance (phase 1) et le passage à l'échelle pour la construction de nouveaux pôles de croissance (phase 2).

3.4.1. Accélération de l'édification de Bagrépole et préparation de nouveaux pôles de croissance et de développement

Cette première phase qui couvre la période 2019-2020 devra permettre d'accélérer la construction du pôle de croissance de Bagré et de conduire les diligences nécessaires à la mise en place d'autres pôles de croissance.

L'ambition est d'achever la construction logistique de Bagrépole avant fin 2020. En outre, sur la base des enseignements de ce pôle pilote, un accent sera mis sur la levée des contraintes préalables (purge des droits fonciers notamment) et la conduite d'études de base et nécessaires pour une bonne formulation des nouveaux pôles. Cette phase se traduira également par le renforcement du dialogue avec les PTF et le secteur pour un meilleur financement de la SNP-PC.

3.4.2. Passage à l'échelle pour la construction de nouveaux pôles de croissance et de développement

La deuxième phase s'étalera de sur la période 2021-2023 et devra se traduire par l'intensification de la construction de nouveaux pôles de croissance et de développement. Des investissements massifs seront réalisés pour assurer un maillage optimal du territoire et favoriser la viabilité des initiatives privées.

A terme, cette période sera marquée par la consolidation des acquis et la transformation qualitative des territoires de pôles de croissance et de développement. Ainsi, des effets de la transformation structurelle devront être perceptibles.

III.5-DISPOSITIFS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATEGIE

Des mesures ou dispositions devront être prises pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie au regard de la spécificité du domaine des pôles de croissance.

3.5.1. Stratégie et dispositifs de financement

Le financement de la stratégie de promotion des pôles de croissance et de développement sera assuré par l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé. Il sera fait également recours aux instruments ou mécanismes sous-régionaux et régionaux (UEMOA, CEDEAO, etc.).

Outre l'opérationnalisation du Fonds national de promotion des pôles de croissance et de développement (FNP-PC), un recours sera fait au Partenariat

public-privé (PPP) et aux fonds nationaux¹⁷ et aux banques¹⁸ finançant le développement des filières et des chaînes de valeurs (diversification et augmentation de la production, accroissement de la plus-value économique, recherche et développement, entrepreneuriat, création d'emplois, etc.). Par ailleurs, plusieurs agences publiques seront mises à contribution¹⁹ et des conventions seront établies à cet effet. En outre la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDC) jouera un rôle clé dans le financement des PC notamment les investissements directs.

L'enveloppe totale consacrée par l'Etat au financement triennal des PC est déterminée par le CNPPC sur proposition du Ministre en charge des finances. Les PTF sont encouragés à s'aligner dans le panier commun du FNP-PC.

3.5.2. Incitations et avantages divers accordés aux pôles de croissance et de développement

Les pôles de croissance et de développement bénéficieront d'avantages prévus par divers textes législatifs et réglementaires (code des investissements ; code des impôts, futur code des investissements agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques, loi d'orientation de promotion des PME, etc.).

A titre illustratif, le code des investissements prévoit un régime fiscal et douanier spécifique applicable aux pôles de croissance et de développement. Les avantages envisagés concernent aussi bien la phase d'investissement que la phase d'exploitation.

La structure de gestion du pôle de croissance et de développement devrait bénéficier d'une exonération permanente sur les investissements structurants.

Compte tenu de la diversité des pôles, en termes de variantes et éventuellement de stratégie, d'activités et de contribution potentielle à la compétitivité nationale, un traitement différencié est envisageable.

D'une manière globale et par souci de rationalisation et de capitalisation des textes déjà existants, les pôles de croissance et de développement bénéficieront systématiquement des taux maximum prévus chaque fois qu'une plus-value pourrait résulter de ces textes.

¹⁷ Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES), Fonds national d'étude et de préparation des projets (FONEPP), etc.

¹⁸ Banque pour le financement de l'agriculture en étude, autres banques commerciales, banques et établissements financiers de la diaspora (en exemple : la banque de transferts monétaires QUICKCASH à Abidjan), etc.

¹⁹ Agence nationale pour la promotion de l'emploi, (ANPE), Agence Nationale de la Valorisation des Résultats de la Recherche et de Promotion des Innovations (ANVAR), Caisse de dépôt et de consignation (CDC), Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), etc.

3.5.3. Mise en place d'un projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et de développement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES 2016-2020, le Gouvernement a inscrit au titre des projets structurants le Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso (PAP-PC/SPR-BF).

L'objectif de développement du PAP-PC/SPR-BF est de contribuer à une croissance économique forte, durable et partagée grâce au renforcement des capacités nationales et à la mise en place des pôles de croissance et de développement et des systèmes productifs régionaux, à travers : (i) l'identification et la mise en place de nouveaux pôles de croissance et de développement et des systèmes productifs régionaux ; (ii) l'amélioration de l'attractivité des territoires et de la compétitivité des entreprises grâce à l'appui au développement des chaînes de valeurs intersectorielles et (iii) le renforcement des capacités nationales de formulation et d'évaluation des pôles de croissance.

Avec l'adoption de la SNP-PC, le PAP-PC/SPR-BF en cours de formulation devient un instrument spécifique de sa mise en œuvre adossé au PAP-PC.

3.5.4. Mise en œuvre d'une stratégie de communication

La communication est un outil stratégique et un moyen de diffusion à grande échelle. Une communication active sur la SNP-PC sera mise en œuvre en vue de favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs intervenant dans le développement des pôles de croissance. Les principales cibles seront constituées par l'administration centrale et déconcentrée, les institutions nationales et les partis politiques, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé, les professionnels de la communication et des médias, les universités et instituts, les PTF, les communautés de base et la diaspora burkinabè.

Toutes ces actions seront soutenues par une stratégie assortie de plans de communication.

3.5.5. Arrimage des études en cours sur les pôles de croissance et de développement à la présente stratégie nationale

Au stade actuel, plusieurs études sont en cours sur la préparation et/ou la mise en place des pôles de croissance et de développement (étude de préfaisabilité des agropoles de Sourou et de Samendeni, études socio-économiques du pôle du Sahel, etc.)

L'arrimage de ces études avec la SNP-PC devra être assuré par souci de cohérence pour le développement des pôles de croissance.

III.6-GESTION DES RISQUES

Du fait du caractère dynamique de l'environnement, la mise en œuvre de la SNP-PC pourrait se heurter à des obstacles majeurs ou risques susceptibles de réduire son efficacité. Ces risques sont à cerner et à traiter pour réussir la mise en œuvre de la stratégie. Les principaux risques identifiés sont : (i) le risque de détérioration du climat des affaires ; (ii) le risque financier, (iii) le risque lié aux changements climatiques, et (iv) le risque lié au faible engagement des acteurs.

3.6.1. Risque de détérioration du climat des affaires

La capacité d'offrir des services publics et d'attirer les investisseurs crédibles et des touristes dans les zones à vocation de pôles de croissance est un déterminant clé de la compétitivité des économies locales et régionales et, partant de l'économie nationale. Cette attractivité peut être remise en cause par la détérioration du climat des affaires résultant entre autres de la dégradation de la sécurité et de l'instabilité politique et sociale. En effet, le Burkina Faso est à l'image d'autres pays, la cible d'attaques terroristes. Outre cela, les remous sociaux voire l'instabilité sociale peuvent anéantir les efforts fournis et les acquis engrangés.

Comme réponses, il s'agira de renforcer les capacités de défense du territoire et de sécurisation des biens et des personnes. Cela nécessite de mettre un accent sur les mesures préventives et de renforcer la collaboration entre Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et populations. Cette stabilité recherchée passera également par l'approfondissement de la culture de la démocratie responsable et du dialogue.

3.6.2. Risque financier

Les coûts élevés des investissements nécessaires à l'édification de véritables pôles de croissance et de développement posent la problématique du financement de la stratégie. En effet, les ressources propres de l'Etat et des collectivités territoriales sont limitées et on assiste à une diminution de l'Aide publique au développement (APD) en direction des pays en développement et africains en particulier compte tenu de la conjoncture internationale.

Les marges de manœuvres pourraient résider, entre autres, dans la diversification des activités économiques et de la base des exportations, l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales, la mobilisation active de l'apport des Burkinabè de l'extérieur et le renforcement du dialogue avec les PTF.

3.6.3. Risque lié aux changements climatiques

Les changements climatiques notamment le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques sont des phénomènes qui affectent de plus en plus les potentialités naturelles et économiques ainsi que les capacités de leur exploitation.

Pour faire face au risque lié aux aléas climatiques, il conviendra d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre les programmes d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles.

3.6.4. Risque lié au faible engagement ou au non-respect des engagements des parties prenantes

L'engagement individuel et collectif de l'ensemble des acteurs concernés par la SNP-PC est d'une importance capitale pour réussir sa mise en œuvre. Outre le faible niveau de collaboration entre les parties prenantes, la remise en cause des accords et droits acquis peut contrarier cet engagement.

Pour y faire face, la capacité d'agir de façon concertée et en synergie est requise auprès de tous les acteurs impliqués, afin d'augmenter les chances de succès de la stratégie.

CONCLUSION

Pour booster l'économie nationale, le Burkina Faso a formulé et mis en œuvre au cours des six dernières décennies plusieurs stratégies de développement. Bâties sur des approches sectorielles, ces stratégies de développement ont connu des difficultés d'ancrage territorial et n'ont malheureusement pas permis d'atteindre les résultats escomptés en termes de production et de création d'emplois. Tirant donc leçons de la mise œuvre de ces stratégies de développement, le Gouvernement a opté pour l'approche pôles de croissance et de développement qui est une démarche multisectorielle et territorialisée de développement économique pour une croissance soutenue et une économie compétitive.

Pensés sur un horizon temporel de douze (12) ans, la vision, les axes stratégiques et les objectifs spécifiques déclinés dans la stratégie nationale de promotion des pôles de croissance et de développement prennent racines sur les faiblesses relevées dans le diagnostic, sur les principes directeurs et les défis arrêtés en amont.

Au regard des ambitions affichées et du caractère transversal des pôles de croissance et de développement, la mise en œuvre de cette stratégie nationale incombe à tous les acteurs concernés.

Le document de Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance et de développement, formulé de manière concertée, se veut être le cadre cohérent d'orientation et de coordination, pour accélérer la transformation structurelle et l'émergence de l'économie burkinabè à l'horizon 2030.

**ANNEXE : MATRICE DU CADRE LOGIQUE AGREGÉ AXÉ SUR LES RESULTATS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE
PROMOTION DES POLES DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT 2019-2023**

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Impact : Emergence d'une économie nationale basée sur une dynamique de développement économique territorialisée, génératrice d'une croissance inclusive, forte et durable	- Part des pôles de croissance et de développement dans le PIB ; - Effectif cumulé des emplois créés par les pôles de croissance et de développement dans les régions	- Rapports d'activités des pôles de croissance et de développement en exécution ; - rapports d'enquête (ENESI, EMC, etc.) ; - IAP ; - ONEF ; - Rapports d'études ; - Rapports de mise en œuvre du PNDES	
Axe 1 : Renforcement de l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies (locales) et régionales			
Effet 1.1. (OS.1.1.) : les infrastructures critiques et les services essentiels sont développés	- Proportion de routes bitumées ; - Taux de couverture des zones de pôles de croissance et de développement en services essentiels (guichets uniques, banques, sécurité, santé, éducation...)	- Rapports d'activités des pôles de croissance et de développement en exécution ; - Rapports d'activités des départements ministériels concernés (MI, MEA, MAAH, MSECUC, MENA, ...)	- Environnement économique et social favorable ; - Mise en œuvre réussie des plans d'action de réinstallation des populations affectées.
Effet 1.2. (OS.1.2.) : la recherche et l'innovation sur les plateformes des pôles de croissance et de développement sont développées	- Part des dépenses (investissements) allouées en R&D de l'Etat, - Taux d'utilisation des résultats de la recherche des centres de recherche dans les pôles de croissance et de développement	- Rapports d'activités des pôles de croissance et de développement en exécution ; - Rapports d'activités des départements ministériels concernés (MESRSI)	Environnement économique et social favorable

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Effet 1.3. (OS.1.3) : le climat des affaires et le financement adéquat des PME/PMI (financement innovant, PPP) dans les zones de pôles de croissance et de développement est amélioré	- Volume des investissements privés dans les pôles de croissance ; - Taux de mortalité des entreprises dans les zones des pôles de croissance et de développement	- Rapports d'activités des pôles de croissance et de développement en exécution ; - Rapports d'activités des départements ministériels concernés (MICA) ; - Rapports d'activités de la MEBF ; - Rapports de l'Agence burkinabè des investissements (ABI)	- Situation sécuritaire favorable ; - Engagement des acteurs des secteurs public et privé.
Axe 2 : Accroissement de la valeur ajoutée locale et des capacités d'exportation de l'économie nationale			
Effet 2.1. (OS.2.1.) : la production locale est renforcée	- Volume de la production locale dans les pôles de croissance et de développement ; - indice de diversification des productions agricoles dans les zones des pôles de croissance et de développement ; - rendement à l'hectare dans les zones des pôles de croissance et de développement.	- Rapports d'activités des pôles de croissance et de développement en exécution ; - Rapports d'activités des départements ministériels concernés (MAAH, MRAH, MMC)	- Conditions climatiques favorables ; - Maîtrise des attaques des productions par les oiseaux granivores et les chenilles légionnaires.
Effet 2.2. (OS.2.2.) : les capacités de transformation (industrialisation) des entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance dans les territoires de pôles de croissance et de développement sont renforcées	- Taux de transformation des produits agricoles dans les zones des pôles de croissance et de développement ; - Indice de production industrielle dans les zones des pôles de croissance et de développement	- Rapports d'activités des pôles de croissance et de développement en exécution ; - Rapports d'activités des départements ministériels concernés (MICA).	- Environnement économique et social favorable ; - Existence de contrats fermes entre les producteurs et les transformateurs.

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Effet 2.3 (OS.2.3): le volume des exportations dans les zones de pôles de croissance et de développement s'est accru	- Evolution du volume des exportations dans les zones des pôles de croissance et de développement ; - Part des pôles de croissance et de développement dans les exportations des produits ; - Taux d'accroissement annuel moyen des exportations des pôles de croissance et de développement	- Rapports d'activités des pôles de croissance et de développement en exécution ; - Rapports d'activités des départements ministériels concernés (MICA, MINEFID)	Environnement économique et social favorable
Axe 3 : Pilotage et soutien de la mise en œuvre de la stratégie			
Effet 3.1. (OS.3.1.) : la coordination et le suivi-évaluation de la stratégie sont assurés	- Fonctionnalité du dispositif de pilotage (tenues des sessions des instances du CNPPC et les conseils d'administration des pôles de croissance et de développement en exécution) ; - Disponibilité des rapports de suivi de la mise en œuvre de la SNP-PC.	- Rapports de mise en œuvre de la SNP-PC ; - Rapports de suivi-évaluation des pôles de croissance et de développement (MINEFID, PCE)	Environnement économique et social favorable
Effet 3.2. (OS.3.2.) : les capacités des acteurs de mise en œuvre de la stratégie sont renforcées	- Existence de modèle de prévision économique spatiale (modèle régional) ; - Taux d'exécution du plan stratégique de renforcement des capacités des acteurs.	- Rapports d'activités des pôles de croissance et de développement en exécution	Environnement économique et social favorable
Effet 3.2. (OS.3.3) : la mise en œuvre de la stratégie de communication est effective	- Taux d'exécution du plan de communication - Nombre de supports de communication produits et diffusés	- Rapports de mise en œuvre de la SNP-PC (MINEFID)	Environnement économique et social favorable